

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 21 NOVEMBRE 2008**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	A.F. TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	1,1,1	08-I-001	COMMUNICATION ET INFORMATION - PARTENARIATS INFORMATION ET PARTAGE DE LA CONNAISSANCE DE L'EAU (9123)	X				unanimité
	1,1,2	08-I-002	COMMUNICATION ET INFORMATION - PARTENARIATS SPECIFIQUES AU MONDE SCOLAIRE - EDUCATION AU THEME DE L'EAU (9124)	X				unanimité
2	2,2,1	08-I-003	ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES (9032)	X			X	unanimité / Demande de garantie financière pour Ondulys <u>dossier 67 476</u> .
	2,2,2	08-I-004	ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES (9061)	X			X	unanimité / Article 2 : supprimer « au 01/01/2009 ».
	2,3,1	08-I-005	INDUSTRIES RACCORDEES (9073)	X				unanimité
	2,4,1	08-A-...	GESTION DES CONVENTIONS (9029)		X		X	unanimité / Délibération pour avis transmise au CA. Article 2 convention n°48 861 avec DSM Seclin : supprimer les mentions actuelles et faire 1 délibération spécifique « remboursement de l'avance non convertie » : le solde des remboursements non échu est converti en subvention si atteint.
	2,5,1	08-I-006	SITES POLLUES (9121)	X				unanimité
3	3,2,1	08-I-007	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (9066)	X				unanimité
	3,2,2	08-I-008	EAUX PLUVIALES (9069)	X				unanimité
	3,2,3	08-I-009	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (9067)	X				unanimité
	3,3,1	08-I-010	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (9068)	X				unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	A.F. TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4	4,2,1	08-I-011	POLLUTIONS DIFFUSES(9028)	X				unanimité
5	5,2,1	08-I-012	AMELIORATION QUALITE EAU DISTRIBUEE(9103)	X				unanimité
	5,2,2	08-I-013	AMELIORATION QUALITE EAU DISTRIBUEE_2009 (9094)	X			X	unanimité / Article 1 : supprimer « à partir de janvier 2009 » Article 2 : supprimer « en 2009 », Mettre les montants de travaux en HT. Supprimer « 2009 » dans le titre de la délibération.
	5,2,3	08-I-014	SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE(9099)	X				unanimité
	5,2,4	08-I-015	SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE_2009 (9098)	X			X	unanimité / Supprimer les mentions « 2009 » dans les articles 1 et 2. Supprimer « 2009 » dans le titre de la délibération.
	5,2,5	08-I-016	ECONOMIE D'EAU POTABLE(9043)	X				unanimité
	5,3,1	08-I-017	PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (9091)	X				unanimité
	5,3,2	08-I-018	ACQUISITIONS FONCIERES(9042)	X				unanimité
6	6,2,1	08-I-019	ENTRETIEN ECOLOGIQUE(9096)	X				unanimité
	6,3,1	08-I-020	GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES (9109)	X				1 Abstention Monsieur DEMAREST
	6,4,1	08-I-021	GESTION CONCERTEE SDAGE SAGE (9134)	X				unanimité
	6,5,1	08-I-022	GESTION CONCERTEE CONTRATS DE RIVIERE ET ANIMATION TERRITORIALE (9147)	X				unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	A.F. TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	6,6,1	08-I-023	INONDATION (9062)	X				Unanimité Dossier 67 568 Département du Nord : Vérifier s'il y a récupération de TVA auquel cas l'aide sera calculée si 1 montant de travaux HT sera ajusté dans ce cas par décision du directeur.
	6,7,1	08-I-024	EROSION (9049)	X				unanimité
	6,8,1	08-I-025	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES (9102)	X				unanimité
	6,9,1	08-I-026	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX LITTORALES (9132)	X				unanimité
	6,10,1	08-A-...	CONVENTION CADRE ENTRE LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE5 (9090)		X			unanimité / Délibération pour avis transmise au CA.

DELIBERATION N° 08-I-001 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : COMMUNICATION ET INFORMATION - PARTENARIATS INFORMATION ET PARTAGE
DE LA CONNAISSANCE DE L'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
- Vu le rapport présenté au point n° 1.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	22 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	22 000,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9340.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-001 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67686.00	CLUB DE LA PRESSE REGION NORD	ACTION COMMUNICATION-LILLE	Le Club de la Presse rassemble des journalistes de la région Nord Pas de Calais ainsi que les communicants des entreprises, des administrations et des collectivités.	42 000	42 000	HT	SF	F	10 000	
67687.00	TRANSPORT CULTUREL FLUVIAL	ACTION COMMUNICATION-DUNKERQUE	Le projet concerne le quartier des Bois Blancs à Lille	96 600	96 600	HT	SF	F	2 000	
67688.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT	ACTION COMMUNICATION-WALLERS	Le projet concerne le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Hainaut, soit 39 communes réparties dans l'Amandinois, le Denaisis et l'Ostrevant pour 144 000 habitants.	40 000	40 000	HT	SF	F	2 000	
67689.00	SOLIDARITE EAU EUROPE	ACTION COMMUNICATION-STRASBOURG	STRASBOURG	13 308	13 308	HT	SF	F	2 000	
67690.00	CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	ACTION COMMUNICATION-AMIENS	Le projet concerne la région Picardie.	248 000	248 000	HT	SF	F	6 000	
TOTAL				439 908,00	439 908,00				22 000,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 08-I-002 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : COMMUNICATION ET INFORMATION - PARTENARIATS SPECIFIQUES AU MONDE
SCOLAIRE - EDUCATION AU THEME DE L'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
- Vu le rapport présenté au point n° 1.1.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

19 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	14 078,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	14 078,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9341.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-002 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67691.00	LYCEE POLYVALENT REGIONAL BOUCHER DE PERTHES	ACTION COMMUNICATION-ABBEVILLE	Abbeville (Somme)	2 610	2 610	HT	SF	F	800	
67692.00	COLLEGE ETOUVIE	ACTION COMMUNICATION-AMIENS	Amiens (Somme)	900	900	HT	SF	F	600	
67693.00	COLLEGE EUGENE LEFEBVRE	ACTION COMMUNICATION-CORBIE	Corbie (Somme)	2 495	2 495	HT	SF	F	800	
67694.00	ECOLE PRIMAIRE DE MONS BOUBERT	ACTION COMMUNICATION-MONS BOUBERT	Mons Boubert (Somme)	890	890	HT	SF	F	712	
67695.00	COLLEGE NATIONALISE DUPLEIX	ACTION COMMUNICATION-LANDRECIES	Landrecies (nord)	618	618	HT	SF	F	494	
67696.00	ECOLE PRIMAIRE BRUEGEL	ACTION COMMUNICATION-COUDEKERQUE	COUDEKERQUE	3 457,80	3 457,80	HT	SF	F	800	
67697.00	SYNDICAT DE LA REGION D ARLEUX	ACTION COMMUNICATION-VILLERS AU TERTRE	Arleux (Nord)	1 950	1 950	HT	SF	F	800	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67698.00	COLLEGE JULES FERRY	ACTION COMMUNICATION-DOUAI	Douai (Nord)	1 620	1 620	HT	SF	F	800	
67699.00	OGECLYCEE LA SAGESSE	ACTION COMMUNICATION-VALENCIENNES	Valenciennes (nord)	12 230	12 230	HT	SF	F	800	
67700.00	ECOLE MATERNELLE PAUL VALERY	ACTION COMMUNICATION-ROUBAIX	Roubaix (nord)	4 040	4 040	HT	SF	F	800	
67701.00	ECOLE PRIMAIRE JEAN MACE	ACTION COMMUNICATION-FOUQUIERES LES LENS	Fouquières les Lens (Pas de Calais)	1 301	1 301	HT	SF	F	800	
67702.00	ECOLE PRIMAIRE ANNE FRANCK	ACTION COMMUNICATION-ARDRES	Ardres (Pas de Calais)	1 564	1 564	HT	SF	F	800	
67703.00	ECOLE PRIMAIRE HENRI GRENIER	ACTION COMMUNICATION-ARRAS	St Nicolas les Arras (Pas de Calais)	340	340	HT	SF	F	272	
67704.00	COLLEGE JEAN VILAR	ACTION COMMUNICATION-ANGRES	Angres (Pas de Calais)	2 248	2 248	HT	SF	F	800	
67706.00	COLLEGE DU BREDENARDE	ACTION COMMUNICATION-AUDRUICQ	Audruicq (Pas de Calais)	3 663	3 663	HT	SF	F	800	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67707.00	RPI DE L' ENCLAVE	ACTION COMMUNICATION-BOURSIES	Boursies (Pas de Calais)	1 305	1 305	HT	SF	F	800	
67708.00	COLLEGE DAVID MARCELLE	ACTION COMMUNICATION-BILLY MONTIGNY	Billy Montigny (Pas de Calais)	1 250	1 250	HT	SF	F	800	
67709.00	COLLEGE NATIONALISE BLAISE PASCAL	ACTION COMMUNICATION-MAZINGARBE	Mazingarbe (Pas de Calais)	1 827	1 827	HT	SF	F	800	
67710.00	ECOLE PRIMAIRE DU VIEUX MOULIN	ACTION COMMUNICATION-AMES	Ames (Pas de Calais)	1 024,80	1 024,80	HT	SF	F	800	
TOTAL				45 333,60	45 333,60				14 078,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 08-I-003 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-083 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n° 2.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

16 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	68 100,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	985 500,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	3 547 500,00 €
Montant total	4 601 100,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9130.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-003 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67235.00	PICKENPACK GELMER	Optimisation de l'épuration des eaux résiduaires préalablement à leur épandage.	PICKENPACK GELMER (WIMILLE)	140 000	140 000	HT	A 1+10	55	77 000	
							AC	15	21 000	
67279.00	STE LIONOR SA	Mise en oeuvre d'une épuration biologique et dé raccordement de toutes les eaux usées qui sont rejetées à la station d'épuration collective de MORBECQUE.	LIONOR S.A (STEENBECQUE)	1 200 000	1 200 000	HT	A 1+10	55	660 000	
							AC	15	180 000	
67311.00	ONDULYS CARTONNERIE DE LA LYS	Définition technico-économique des ouvrages à mettre en oeuvre afin de : - séparer les eaux vannes, pluviales et résiduaires, - confiner toutes pollutions accidentelles, - recycler après traitement les eaux résiduaires (eaux encrées et amidonnées), - recycler les eaux pluviales. Concerne les pollutions toxiques et classiques.	ONDULIS LILLE (LOMME)	13 000	13 000	HT	S	50	6 500	
67324.00	ETABLISSEMENTS JJ ROZENDAAL	Etude d'impact de mise en oeuvre des techniques propres au sein de l'atelier de blanchiment. Concerne les substances toxiques.	ROZENDAAL J.J. (LA MADELEINE)	15 000	15 000	HT	S	50	7 500	
67325.00	FLANDRIA ALUMINIUM	Etude de gestion de l'eau. Définition technico-économique des ouvrages à mettre en oeuvre pour le traitement des eaux vannes et des eaux pluviales.	FLANDRIA ALUMINIUM (WARNETON)	7 000	7 000	HT	S	30	2 100	
67326.00	FEUTRIE	Etude d'impact de mise en oeuvre des techniques propres au sein de l'atelier de préparation des pièces de tissu. Concerne les substances toxiques.	FEUTRIE SA (SAILLY SUR LA LYS)	37 500	37 500	HT	S	50	18 750	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67332.00	ENVIE 2E	Etude gestion de l'eau. Définition technico-économique des moyens à mettre en oeuvre pour le recyclage des eaux résiduaires en production.	ENVIE 2E (LESQUIN)	10 000	10 000	HT	S	30	3 000	
67337.00	SOFICOR MADER	Recyclage partiel des eaux résiduaires. Définition technico-économique des moyens à mettre en oeuvre pour permettre le recyclage partiel des eaux résiduaires en production. Concerne les substances toxiques.	SOFICOR MADER (MAROEUIL)	10 000	10 000	HT	S	50	5 000	
67367.00	DECOSTER CAULLIEZ	Elaboration d'un plan d'épandage.	DECOSTER CAULLIEZ (LA GORGUE)	15 000	15 000	HT	S	30	4 500	
67368.00	VALEO EMBRAYAGES	Réalisation d'un réseau de collecte des eaux du site, de bassins de confinement des eaux polluées et de décanteurs déshuileurs pour les eaux de pluie avant rejet.	VALEO EMBRAYAGES (AMIENS)	690 000	690 000	HT	A 1+10	55	379 500	
							AC	15	103 500	
67377.00	TUBES DE FRESNOY	Prévention des pollutions chroniques et accidentelles des eaux pluviales, et traitement biologique des eaux vannes.	TUBES DE FRESNOY (FRESNOY LE GRAND)	460 000	460 000	HT	A 1+10	55	253 000	
							AC	15	69 000	
67402.00	DECOSTER CAULLIEZ	Réalisation d'un réseau de collecte des eaux du site, de bassins de confinement des eaux polluées et de décanteurs déshuileurs pour les eaux de pluie avant rejet.	DECOSTER CAULLIEZ (LA GORGUE)	120 000	120 000	HT	S	13,75	16 500	
							AC	15	18 000	
67408.00	ETS CH. DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE ET FILS	Epuration biologique des eaux résiduaires par boues activées à séparation membranaire.	DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE (DUNKERQUE)	1 560 000	1 560 000	HT	A 1+10	55	858 000	
							AC	15	234 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67409.00	GALLOO PLASTICS	Amélioration du recyclage interne des eaux de process et des eaux pluviales	GALLOO PLASTICS (HALLUIN)	500 000	500 000	HT	A 1+10	55	275 000	
							AC	15	75 000	
67434.00	FORGES MAURICE DEMBIERMONT	Etude de gestion de l'eau et d'élimination des rejets toxiques. Définition technico-économique des ouvrages à mettre en oeuvre afin de confiner toutes pollutions accidentelles.	DEMBIERMONT CIE GROSSE FORGE (HAUTMONT)	8 500	8 500	HT	S	50	4 250	
67476.00	ONDULYS CARTONNERIE DE LA LYS	Prévention des pollutions chroniques et accidentelles des eaux pluviales et mise en oeuvre du recyclage intégral des eaux amidonnées et des eaux encrées et partiel pour les eaux pluviales.	ONDULIS LILLE (LOMME)	1 900 000	1 900 000	HT	A 1+10	55	1 045 000	X
							AC	15	285 000	
TOTAL				6 686 000,00	6 686 000,00				4 601 100,00	

* A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé
 AC : Avance convertible en subvention
 S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-004 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACTIVITES ECONOMIQUES NON RACCORDEES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-083 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n° 2.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

Les interventions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération est adoptée.

Article 2 :

Pour les dossiers repris dans l'annexe précitée, délégation est donnée au Directeur pour engager les participations financières, établir et signer les actes correspondants conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales des interventions financières de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de programme 9130.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-004 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
64154.00	CETIM	Etude visant à élaborer le contenu et les objectifs d'une future opération collective au profit des entreprises mécaniciennes du Nord - Pas-de-Calais, en vue de la réduction des rejets de pollutions toxiques.	(SENLIS)	90 000	90 000	HT	S	24	21 600	
67263.00	NORAMPAC AVOT VALLEE SAS	Elaboration d'un plan d'épandage complémentaire	NORAMPAC AVOT-VALLEE SA (BLENDECQUES)	21 000	21 000	HT	S	30	6 300	
67338.00	FORGES DE FRESNES	Etude de gestion de l'eau et d'élimination des substances toxiques. Définition technico-économique des ouvrages à mettre en oeuvre afin de : - séparer les eaux vannes, pluviales et résiduaires, - confiner toutes pollutions accidentelles, - recycler après traitement les eaux pluviales.	FORGES DE FRESNES S.A.S. (FRESNES SUR ESCAUT)	21 000	21 000	HT	S	50	10 500	
67398.00	FEUTRIE	Techniques propres dans l'atelier de teinture et amélioration de la gestion de l'eau.	FEUTRIE SA (SAILLY SUR LA LYS)	1 200 000	600 000	HT	AC	15	90 000	
							A 1+10	55	330 000	
67454.00	EMIG PRODUCTION	Mise en oeuvre d'un dispositif d'automesure en amont des ouvrages d'épuration	EMIG PRODUCTION (LE QUESNOY)	10 000	10 000	HT	S	30	3 000	
TOTAL				1 342 000,00	742 000,00				461 400,00	

DELIBERATION N° 08-I-005 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ACTIVITES ECONOMIQUES RACCORDEES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-083 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n° 2.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

11 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	76 601,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	301 431,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	913 825,00 €
Montant total	1 291 857,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9131.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-005 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
65681.00	DSM FOOD SPECIALTIES FRANCE SAS	Mise circuit fermé des eaux de refroidissement d'un fermenteur.	DSM FOOD SPECIALTIES FRANCE SA (SECLIN)	580 000	373 000	HT	A 1+10	55	205 150	
							AC	15	55 950	
65790.00	JEAN STALAVEN TRAITEUR	Travaux d'amélioration du prétraitement des effluents et économie d'eau	JEAN STALAVEN TRAITEUR (DUNKERQUE)	579 235	437 500	HT	A 1+10	55	240 625	
							AC	15	65 625	
66172.00	SAS LIOT	Etude technico-économique des solutions à mettre en place pour la réduction des pollutions et de la consommation en eau.	SAS LIOT (ANNEZIN)	17 300	17 300	HT	S	30	5 190	
67236.00	FRANCAISE DE MECANIQUE	Mise en place d'un évapo-concentrateur sur l'ensemble des lessives de machines à laver du bâtiment 3.	FRANCAISE DE MECANIQUE (DOUVRIIN)	851 000	851 000	HT	AC	15	127 650	
							A 1+10	55	468 050	
67237.00	ETS BELLIER ET CIE	Etude comparative de réduction de la consommation d'eau et du flux de pollution rejetée dans l'atelier teinture.	BELLIER ET CIE ETS (CALAIS)	5 420	5 420	HT	S	30	1 626	
67274.00	CAMPING DES DUNES	Réseaux de collecte des eaux usées du camping : raccordement des emplacements	CAMPING DES DUNES (ZUYDCOOTE)	270 000	48 400	HT	AC	15	7 260	
							S	13,75	6 655	
67327.00	HAZEBROUCK	Etude de Maîtrise d'Oeuvre relative aux travaux d'assainissement et d'épuration des effluents de l'abattoir.	S E C A H (HAZEBROUCK)	73 100	73 100	HT	S	30	21 930	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67351.00	SCI DUPAS ET LEBEDA	Mise en conformité du raccordement des eaux pluviales et usées.Prévention des pollutions non maîtrisées.	VOYAGES DUPAS ET LEBEDA (FECHAIN)	80 000	80 000	HT	S	13,75	11 000	
							AC	15	12 000	
67354.00	ETABLISSEMENTS SIGIER - CAPELLE	Mise en place de technique propre au sein de l'atelier teinture.	ETABLISSEMENTS SIGIER-CAPELLE (COMINES)	120 000	95 000	HT	S	13,75	13 062	
							AC	15	14 250	
67447.00	SAVIA	Restructuration du réseau afin de collecter et traiter les eaux pluviales susceptibles d'être polluées ainsi que les eaux de lavage des véhicules.	SAVIA (TILLOY LES MOFFLAINES)	36 000	36 000	HT	S	13,75	4 950	
							AC	15	5 400	
67543.00	RENEL	Séparation des réseaux EP et EU et traitement par des séparateurs d'hydrocarbures des eaux susceptibles d'être polluées.	RENEL (DURY)	88 640	88 640	HT	S	13,75	12 188	
							AC	15	13 296	
TOTAL				2 700 695,00	2 105 360,00				1 291 857,00	

* A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé
 AC : Avance convertible en subvention
 S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-006 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS)
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-125 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative aux sites pollués constituant une menace pour les ressources en eau et le milieu aquatique,
- Vu le rapport présenté au point n°2.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 000 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 000 000,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9135.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-006 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67232.00	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS	Excavation et confinement de la pollution chromée d'un ancien site chimique (friche industrielle et lagune).	P C U K FRICHE ET TERRILS (WATTRELOS)	2 273 352	1 000 000	TTC	SF	F	1 000 000	
TOTAL				2 273 352,00	1 000 000,00				1 000 000,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 08-I-007 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-079 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n° 3.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

41 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	12 140 278,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	13 024 287,00 €
Montant total	25 164 565,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9110.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-007 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
65155.02	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Etude de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la nouvelle station d'épuration et pour le transfert des effluents de temps de pluie	HENIN BEAUMONT	257 550	257 550	HT	S	50	128 775	
65204.00	SIVU D' ASSAINISSEMENT COUSTEAU	Modification de la filière de traitement des boues (filtres à plateaux) et réalisation d'une aire non couverte de stockage des boues déshydratées.	Station d'épuration de Beaurainville	525 000	525 000	HT	S /UR	20	105 000	
							A 1+20	35	183 750	
							S	25	131 250	
65780.00	REGIE SIAN	Construction d'une station d'épuration pour l'agglomération d'assainissement d'Estrées / Nauroy / Joncourt	ESTREES (02) SE	1 000 000	881 715	HT	S	25	220 428	
							S /UR	20	176 343	
							A 1+20	35	308 600	
66078.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	SAINT-LAURENT-BLANGY et diverses communes : Quantification et impact des flux urbains et industriels à l'entrée de la station d'épuration	SAINT-LAURENT-BLANGY	104 144	104 144	HT	S	50	52 072	
66848.00	AVESNES LE COMTE	Bilan de fonctionnement et étude de faisabilité pour la mise aux normes de la station d'épuration	AVESNES-LE-COMTE	19 800	19 800	HT	S	50	9 900	
66857.00	ECQUES	Réhabilitation de l'unité de traitement des boues sur la station d'épuration	ECQUES	143 300	134 715	HT	S	38,33	51 636	
							S /UR	20	26 943	
66870.00	LA FLAMENGRIE	Etude de faisabilité de l'assainissement de la commune	LA FLAMENGRIE	25 750	25 750	HT	S	50	12 875	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66885.00	LA FLAMENGRIE	Construction de la station d'épuration	LA FLAMENGRIE	304 747	302 632	HT	A 1+20	35	105 921	
							S	25	75 658	
							S /UR	20	60 526	
66904.00	SIA TRITH THIANT PROUVY	Mise en oeuvre du traitement du phosphore sur la station d'épuration	TRITH-SAINT-LEGER	97 830	97 830	HT	S	38,33	37 498	
66908.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Etude d'identification de la provenance des rejets collectés à la STEP de Valenciennes et réflexion sur la réalisation du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement	VALENCIENNES	147 600	147 600	HT	S	50	73 800	
66919.00	REGIE SIAN	Construction de la station d'épuration du Hameau des Lanières	LA LONGUEVILLE	300 000	267 488	HT	S /UR	20	53 497	
							S	13,64	36 485	
66934.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Construction de la station d'épuration	BAILLEUL SIR BERTHOULT	1 263 660	863 447	HT	S	25	215 861	
							A 1+20	35	302 206	
							S /UR	20	172 689	
67025.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Amélioration de la performance du séchage des boues de la station d'épuration	HOUPLIN ANCOISNE	1 200 000	1 200 000	HT	A 1+20	40	480 000	
							S	25	300 000	
							S /UR#	20	100 872	
67028.00	SI EAU POTABLE ASSAINISSEMENT REG MAMETZ	Etude de Maîtrise d'Oeuvre pour la réalisation de la station d'épuration	MAMETZ	41 080	41 080	HT	S	50	20 540	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67059.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Amélioration du niveau de traitement de l'unité de séchage des boues de Villeneuve d'Ascq et construction d'une aire de stockage des boues communes à Villeneuve d'Ascq et à Houplin Ancoisne	VILLENEUVE D'ASCQ	5 769 243	4 643 000	HT	A 1+20	40	1 857 200	
							S /UR#	20	307 923	
							S	25	1 160 750	
67139.00	FLETRE	Etude de faisabilité de l'assainissement	FLETRE	19 200	19 200	HT	S	50	9 600	
67153.00	REGIE SIAN	Construction de la station d'épuration	NEUVILLE SUR ESCAUT	1 400 000	1 259 861	HT	A 1+20	40	503 944	
							S	25	314 965	
67212.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Mise en oeuvre du traitement du phosphore	CARVIN	45 000	45 000	HT	S	38,33	17 248	
67216.00	AMBLETEUSE	Etude préalable à la définition du plan d'épandage des boues de la station d'épuration d' Ambleteuse	Station d'épuration d'Ambleteuse	7 580	7 580	HT	S	50	3 790	
67218.00	AUXI LE CHATEAU	Travaux d'extension et de modernisation de la station d'épuration d'Auxi le Château (4000 eh)	Station d'épuration d'Auxi le Château	2 385 000	1 431 746	HT	S /UR	20	286 349	
							S	25	357 936	
							A 1+20	35	501 111	
67230.00	FERQUES	Construction de la station d'épuration de Ferques (2500 eh)	Commune de Ferques	1 496 460	1 097 577	HT	S	25	274 394	
							A 1+20	35	384 151	
							S /UR	20	219 515	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67242.00	REGIE SIAN	Construction de deux silos de stockage des boues : 1 sur chacune des stations d'épuration de CYSOING et de TEMPLEUVE	CYSOING et TEMPLEUVE	400 000	336 000	HT	S	25	84 000	
							S /UR#	20	30 844	
							A 1+20	40	134 400	
67276.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Etude préalable à la définition du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Les Attaques.	Station d'épuration de Les Attaques.	7 500	7 500	HT	S	50	3 750	
67358.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Mise en oeuvre du traitement du phosphore	SAINT LAURENT BLANGY	123 140	123 140	HT	S /UR#	20	1 820	
							S	38,33	47 199	
67394.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANTERRE	Action de communication pour l'inauguration de la station d'épuration de Rosières-en-Santerre : réalisation d'une photo aérienne, du carton d'invitation et d'une plaquette de présentation de Rosières-en-Santerre	ROSIERES-SANTERRE (VRELY) SE	5 500	5 500	HT	S	50	2 750	
67395.00	MONTDIDIER	Etudes préalables à la construction de nouveaux ouvrages de traitement sur l'agglomération d'assainissement de MONTDIDIER : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'oeuvre (partie étude), dossier loi sur l'eau, études géotechniques et topographiques	MONTDIDIER SE	123 196	123 196	HT	S	50	61 598	
67399.00	FRESNOY AU VAL	Etudes préalables à la construction d'une station d'épuration pour la nouvelle agglomération d'assainissement de FRESNOY AU VAL : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'oeuvre (partie étude) et élaboration du dossier Loi sur l'Eau	FRESNOY AU VAL	13 000	13 000	HT	S	50	6 500	
67401.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Mise en oeuvre de l'autosurveillance sur la station d'épuration d'AUBIGNY	AUBIGNY SE	9 000	9 000	HT	S /UR	20	1 800	
							S	38,33	3 449	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67436.00	SI DISTRIB TRAITEMENT EAU VALLEE NOYE	Etudes préalables à la construction de nouveaux ouvrages de traitement : assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'oeuvre (partie étude).	AILLY SUR NOYE SE	70 400	70 400	HT	S	50	35 200	
67446.00	SICOM ASSAINISSEMENT ABSCON MASTAING	Mise en oeuvre du traitement du phosphore sur la station d'épuration	ROEULX	40 200	40 200	HT	S /UR#	20	2 550	
							S	38,33	15 408	
67452.00	SICOM ASSAINISSEMENT ABSCON MASTAING	Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration	ROEULX	280 000	279 300	HT	S /UR#	20	17 718	
							S	25	69 825	
							A 1+20	40	111 720	
67479.00	PERONNE	Construction d'une aire de stockage de boues deshydratées issues de centrifugeuse	PERONNE SE	500 000	500 000	HT	A 1+20	34,6	173 000	
							S	25	125 000	
67482.00	CHAULNES	Construction d'une nouvelle station d'épuration pour l'agglomération de Chaulnes (communes de Chaulnes et Lihons)	CHAULNES SE	1 494 000	1 238 100	HT	S /UR	20	247 620	
							S	25	309 525	
							A 1+20	18,58	230 038	
67489.00	AILLY SUR NOYE	Construction d'une nouvelle station d'épuration pour l'agglomération d'assainissement d'AILLY SUR NOYE.	AILLY SUR NOYE SE	2 120 000	1 492 700	HT	S /UR	20	298 540	
							S	25	373 175	
							A 1+20	13,78	205 694	
67507.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Reconstruction de la station d'épuration	HENIN BEAUMONT	16 854 577	15 377 288	HT	S /UR#	20	113 176	
							S	25	3 844 322	
							A 1+20	40	6 150 915	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67511.00	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Réhabilitation de la station d'épuration BERA pour le traitement des effluents du Syndicat	NOYELLES SUR SELLE	3 090 000	2 461 200	HT	S /UR#	20	127 982	
							S	25	615 300	
							A 1+20	40	984 480	
67515.00	FRESNOY AU VAL	Construction d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux sur la commune de FRESNOY AU VAL	FRESNOY AU VAL SE	290 000	224 300	HT	S /UR	20	44 860	
							S	34,71	77 854	
67517.00	VILLERS FAUCON	Construction d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux sur la commune de VILLERS-FAUCON	VILLERS FAUCON SE	434 000	434 000	HT	S /UR	20	86 800	
							S	25	108 500	
							A 1+20	35	151 900	
67518.00	COTTENCHY	Construction d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux sur la commune de COTTENCHY	COTTENCHY SE	416 000	330 200	HT	S /UR	20	66 040	
							S	25	82 550	
							A 1+20	29,8	98 399	
67522.00	CEMPUIS	Construction d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux sur la commune de CEMPUIS	CEMPUIS SE	485 014	485 014	HT	S /UR	20	97 002	
							S	25	121 253	
							A 1+20	32,34	156 858	
67531.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Actions de communication à l'occasion de l'inauguration de la station d'épuration de les Attaques	Les Attaques	2 500	2 500	HT	S	50	1 250	
TOTAL				43 310 971,00	36 925 253,00				25 164 565,00	

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

DELIBERATION N° 08-I-008 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé,
- Vu le rapport présenté au point n° 3.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

29 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 286 560,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 439 277,00 €
Montant total	2 725 837,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9115.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-008 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
65821.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales : résidence Concorde	CARVIN	108 056	91 770	HT	S	25	22 942	
65917.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Construction d'un bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie.	QUESNOY SUR DEULE	958 200	518 796	HT	A 1+20	30	155 638	
							S	15	77 819	
66099.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Gestion alternative des eaux pluviales : parkings Initia et Fleming	BETHUNE et BRUAY LA BUISSIERE	35 881,50	35 881,50	HT	S	25	8 970	
66100.00	COURRIERES	Gestion alternative des eaux pluviales : quartier du Rotois, rue des accacias et boulevard des Tilleuls	COURRIERES	104 300	68 530	HT	S	25	17 132	
66101.00	MONTIGNY EN GOHELLE	Gestion alternative des eaux pluviales : route de Courrières	MONTIGNY EN GOHELLE	127 216	127 216	HT	S	25	31 804	
66102.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Réutilisation des eaux pluviales issues des toitures : marché aux bestiaux	SAINT LAURENT BLANGY	169 000	126 000	HT	S	25	31 500	
66847.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Réutilisation des eaux pluviales issues des toitures : centre aqualudique	ARRAS	25 227	25 227	HT	S	25	6 306	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66915.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réutilisation et infiltration des eaux pluviales : refuge des animaux "le lapin des champs"	GOEULZIN	53 000	45 500	HT	S	25	11 375	
							S /UR	20	9 100	
66918.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Gestion alternative des eaux pluviales : rue Racine	LAMBERSART	71 078	40 670	HT	S	25	10 167	
66932.00	DOURGES	Gestion alternative des eaux pluviales : lotissement Derrière les Jardins	DOURGES	106 300	106 300	HT	S	25	26 575	
66946.00	LIBERCOURT	Gestion alternative des eaux pluviales : ZA le Paradis	LIBERCOURT	465 769	268 432	HT	S	15	40 264	
							A 1+20	30	80 529	
66948.00	LIBERCOURT	Gestion alternative des eaux pluviales : salle Léo Lagrange (COSEC)	LIBERCOURT	205 050	138 250	HT	S	25	34 562	
66949.00	COURCELLES LES LENS	Gestion alternative des eaux pluviales : cité du Château	COURCELLES LES LENS	106 616	106 616	HT	S	25	26 654	
66950.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales : anciennes fosses 9 et 9bis (tranche 1)	OIGNIES	370 152	361 585	HT	S	15	54 237	
							A 1+20	30	108 475	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66951.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Transformation du bassin biologique de l'ancienne STEP en bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie	AULNOYE AYMERIES	431 000	431 000	HT	S	15	64 650	
							A 1+20	30	129 300	
67024.00	ROUVROY	Gestion alternative des eaux pluviales : lotissement Fosse Nouméa	ROUVROY	47 886	47 886	HT	S	25	11 971	
67026.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales : Zone d'activité du Quai du Rivage	NOYELLES GODAULT	138 020	79 030	HT	S	25	19 757	
67138.00	ROUBAIX	Gestion alternative des eaux pluviales : écoles Brossolette et Léo Lagrange	ROUBAIX	165 570	55 912	HT	S	25	13 978	
67147.00	VALENCIENNES	Gestion alternative des eaux pluviales : faubourg de Cambrai	VALENCIENNES	265 500	265 500	HT	S	15	39 825	
							A 1+20	30	79 650	
67245.00	BRUAY LA BUISSIERE	Gestion alternative des eaux pluviales : Centre technique municipal	BRUAY LA BUISSIERE	196 997	102 375	HT	S	25	25 593	
67251.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Construction d'un bassin de stockage des eaux de rems de pluie (solitude).	DOUAI	1 250 000	1 028 348	HT	S	15	154 252	
							A 1+20	30	308 504	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67273.00	LEULINGHEN BERNES	Etude de gestion des eaux pluviales sur la commune de Leulinghen Bernes: propositions de techniques alternatives à l'assainissement traditionnel	Commune de Leulinghen Bernes	8 800	8 800	HT	S	50	4 400	
67280.00	BOULOGNE SUR MER	Quartier "Chemin Vert" : passage en séparatif d'une surface de 13 ha d'impluvium: création d'un bassin de stockage paysager des eaux de pluie déconnectées du système d'assainissement.	BOULOGNE (OUTREAU) SE	560 000	560 000	HT	S	15	84 000	
							A 1+20	30	168 000	
67369.00	FAMPOUX	Réutilisation des eaux pluviales issues des toitures : bâtiment des services techniques	FAMPOUX	11 595	5 460	HT	S /UR	20	1 092	
							S	25	1 365	
67480.00	CHAULNES	Mise en place d'un bassin de depollution en amont de la station de Chaulnes : le bassin d'un volume de 340 m3 permettra le stockage et le traitement des surdébits pluviaux jusqu'aux pluies de fréquence mensuelle.	CHAULNES SE	301 000	292 000	HT	S /UR	20	58 400	
							S	15	43 800	
							A 1+20	30	87 600	
67492.00	SI DISTRIB TRAITEMENT EAU VALLEE NOYE	Mise en place d'un bassin de depollution en amont de la station d'AILLY SUR NOYE. Ce bassin, d'un volume de 1200 m3, permettra le stockage et le traitement des surdébits pluviaux jusqu'aux pluies de fréquences mensuelles.	AILLY SUR NOYE SE	475 000	475 000	HT	S /UR	20	95 000	
							S	15	71 250	
							A 1+20	30	142 500	
67513.00	LILLE	Réutilisation des eaux pluviales issues des toitures : Centre technique municipal	LILLE	26 939	15 120	HT	S	25	3 780	
67535.00	REGIE SIAN	Construction d'un bassin de stockage des eaux de temps de pluie.	NEUVILLE SUR ESCAUT	600 000	596 939	HT	S	15	89 540	
							A 1+20	30	179 081	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67536.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Construction d'un bassin de stockage des eaux de temps de pluie.	BAILLEUL SIR BERTHOULT	210 000	210 000	HT	S /UR	20	42 000	
							S	25	52 500	
TOTAL				7 594 152,50	6 234 143,50				2 725 837,00	

* S : Subvention
 A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
 S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

DELIBERATION N° 08-I-009 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à l'assainissement non collectif,
- Vu le rapport présenté au point n° 3.2.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	11 856,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	11 856,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9113.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-009 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67283.00	SIAEP VALLEE DU BLEQUIN	Etude de zonage d'assainissement phase 2 : communes de Nielles les Bléquin, Bléquin, Ledinghem, Seninghem, Vaudringhem.	Communes de Nielles les Bléquin, Bléquin, Ledinghem, Seninghem, Vaudringhem.	13 290	5 300	HT	S	50	2 650	
67514.00	COMMUNAUTE COMMUNES SUD OUEST AMIENOIS	Réalisation de 40 études à la parcelle (étude de l'aptitude de sol et d'implantation) destinées à définir les systèmes d'assainissement non collectif les mieux adaptés	40 études à la parcelle sur différentes communes de la Communauté de communes du Sud Ouest Amiénois	11 960	11 960	TTC	S	50	5 980	
67528.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE PICARDIE	Réalisation d'une plaquette d'information sur le SPANC	ESTREES DENIECOURT (ZAC) SE	400	400	HT	S	50	200	
67529.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY	Réalisation d'une plaquette d'information sur le SPANC	CONTY (NELLE) SE	400	400	HT	S	50	200	
67575.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANTERRE	Réalisation de 15 études à la parcelle (étude de l'aptitude du sol et d'implantation) destinées à définir les systèmes d'assainissement non collectif les mieux adaptés	15 études à la parcelle sur différentes communes de la Communauté de communes du Santerre	5 652	5 652	TTC	S	50	2 826	
TOTAL				31 702,00	23 712,00				11 856,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-010 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-080 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n° 3.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

168 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	13 217 590,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	11 496 416,00 €
Montant total	24 714 006,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9120.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-010 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
63546.01	COMMUNAUTE DE COMMUNES NOEUX ET ENVIRONS	Etude pour la réalisation de l'autosurveillance des systèmes de collecte (complément financier)	NOEUX LES MINES	25 500	25 500	HT	S	50	12 750	
65517.01	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	COMPLEMENT FINANCIER POUR L'EXTENSION DU RESEAU JUSQU'A LA STEP - ILLIES	ILLIES Liaison Intercommunale	299 000	299 000	HT	S	15	44 850	
							A 1+20	30	89 700	
							S /UR	20	59 800	
65644.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-FERRIERE LA GRANDE	FERRIERE LA GRANDE Rues de l'Epreuve, Aristide Briand, des Laminaires	126 585	74 100	HT	S	25	18 525	
65757.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	MISE EN PLACE DE LA TELESURVEILLANCE- ANDRES/LES ATTAQUES	ANDRES Mise en place de la télégestion sur les postes de refoulement de Andres et Les Attaques	56 300	56 300	HT	S	25	14 075	
65759.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-QUESNOY SUR DEULE	QUESNOY SUR DEULE Oteu vers Wambrechies	2 341 800	2 341 800	HT	A 1+20	30	702 540	
							S	15	351 270	
65778.00	REGIE SIAN	Réalisation de l'émissaire terminal gravitaire de l'agglomération d'assainissement d'Estrées (02)	ESTREES	200 000	200 000	HT	S /UR	20	40 000	
							S	25	50 000	
65935.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	Branchements sous domaine public	CONDE SUR L'ESCAUT et l'ensemble des communes du Syndicat	345 000	345 000	HT	S	15	51 750	
							A 1+20	30	103 500	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
65936.00	OYE PLAGE	RÉSEAU AMÉLIORATION-OYE PLAGE	OYE PLAGE Rue du hazard (3ème partie)	99 314	57 000	HT	S	25	14 250	
65958.00	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	RÉSEAU AMÉLIORATION-RAISMES	RAISMES Rues Fontaine Bouillon, Dussart et Grand Place	841 256	841 256	HT	A 1+20	30	252 376	
							S	15	126 188	
65959.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Mise en place autosurveillance : Logiciel/ Système d'alerte météorologique et hydraulique (SAMHY)	LILLE et diverses communes de la Communauté :	140 000	140 000	HT	S	50	70 000	
66011.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RÉSEAU AMÉLIORATION-LAMBERSART	LAMBERSART rue du Maréchal Leclerc	1 032 500	1 032 500	HT	S	15	154 875	
							A 1+20	30	309 750	
66072.00	REGIE SIAN	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ORCHIES	ORCHIES Hameau de Maneuville	76 000	39 900	HT	S	25	9 975	
66073.00	REGIE SIAN	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-MONCHEAUX	MONCHEAUX Rues de Gorguechon, de Boutonnain et de Thumeries	290 000	142 500	HT	S	25	35 625	
							S /UR	20	28 500	
66173.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-SAINT SAULVE	SAINT SAULVE rue Entre Deux	130 000	34 200	HT	S	25	8 550	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66849.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Réalisation de l'étude diagnostique du fonctionnement des réseaux et du zonage d'assainissement	MAING	23 761	23 761	HT	S	50	11 880	
66853.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RÉSEAU AMÉLIORATION-BEAUCAMPS LIGNY	BEAUCAMPS LIGNY Rue de la Gare- transfert des effluents vers Erquinghem le Sec	2 500 000	1 128 600	HT	S /UR	20	225 720	
							S	15	169 290	
							A 1+20	30	338 580	
66854.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RÉSEAU AMÉLIORATION-ENGLOS	ENGLOS Reprise de EU de la commune dont les rues Podevin et Fournes	1 970 000	951 900	HT	A 1+20	30	285 570	
							S /UR	20	190 380	
							S	15	142 785	
66855.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HALLUIN	HALLUIN Rue Auguste Blanqui	432 700	432 700	HT	S	15	64 905	
							A 1+20	30	129 810	
66858.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-SAINT VENANT	SAINT VENANT Rue du Moulin	150 000	91 200	HT	S	25	22 800	
66860.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-ESTEVELLES	ESTEVELLES Restructuration du PR Marais et collecteurs amont	1 282 000	1 282 000	HT	A 1+20	30	384 600	
							S	15	192 300	
							S /UR	20	256 400	
66861.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	RÉSEAU AMÉLIORATION-LOOS EN GOHELLE	LOOS EN GOHELLE PR Ragonieux	315 350	315 350	HT	S	15	47 302	
							A 1+20	30	94 605	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66869.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-VIEUX CONDE	VIEUX CONDE Rue Henri Durre	250 900	228 000	HT	S	25	57 000	
66872.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-FRESNES SUR ESCAUT	FRESNES SUR ESCAUT Rue de l'Escaut	76 000	76 000	HT	S	25	19 000	
66873.00	SIA CONDE SUR ESCAUT	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-CONDE SUR L'ESCAUT	CONDE SUR L'ESCAUT Route de Bonsecours	195 000	62 700	HT	S	25	15 675	
66874.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ROUSIES	ROUSIES Rue du Glacis	237 120	108 300	HT	S	25	27 075	
66876.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-JEUMONT	JEUMONT Rue de Colleret	79 650	34 200	HT	S	25	8 550	
66877.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU AMÉLIORATION-AULNOYE AYMERIES	AULNOYE AYMERIES Chaussée Brunehaut, RD 961	56 500	56 500	HT	S	25	14 125	
66888.00	SIA TRITH THIAN PROUVY	Mise en place de la télésurveillance sur les réseaux	TRITH SAINT LEGER THIAN PROUVY :	48 760	48 760	HT	S	25	12 190	
66889.00	SIA TRITH THIAN PROUVY	RÉSEAU EXTENSION-TRITH SAINT LEGER	TRITH SAINT LEGER Rue de la Clouterie	258 400	210 900	HT	S	25	52 725	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66890.00	HEURINGHEM	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HEURINGHEM	HEURINGHEM Rue de l'Ecourt (1ère et 2ème partie)	313 260	205 200	HT	S	25	51 300	
							S /UR	20	41 040	
66891.00	HEURINGHEM	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HEURINGHEM	HEURINGHEM Rue de l'Epinette	213 986	205 200	HT	S	25	51 300	
							S /UR	20	41 040	
66892.00	LA FLAMENGRIE	RÉSEAU AMÉLIORATION-LA FLAMENGRIE	LA FLAMENGRIE Rue Basse	323 853	323 853	HT	S /UR	20	64 770	
							A 1+20	30	97 155	
							S	15	48 577	
66893.00	LA FLAMENGRIE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-LA FLAMENGRIE	LA FLAMENGRIE Rues Toubaqueux (1ère partie), Haute (1ère partie) et Chemin des Roccs	166 000	131 100	HT	S /UR	20	26 220	
							S	25	32 775	
66894.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux sur l'UT de Béthune	BETHUNE	120 000	120 000	HT	S	50	60 000	
66895.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU AMÉLIORATION-VALENCIENNES	VALENCIENNES Rue de Quesnoy et Avenue Carnot	353 000	353 000	HT	S	15	52 950	
							A 1+20	30	105 900	
66896.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-LA SENTINELLE	LA SENTINELLE Avenue J. Jaurès (lieu dit le Couvent)	82 198	28 500	HT	S	25	7 125	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66897.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-VALENCIENNES	VALENCIENNES Impasse Onesime Leroy	39 143	28 500	HT	S	25	7 125	
66898.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-VALENCIENNES	VALENCIENNES Avenue du Nord Est, Rue Armand Résimont.	15 000	11 400	HT	S	25	2 850	
66899.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU AMÉLIORATION-MARLY	MARLY Mise en place de DO rue Oscar Carpentier et rue Emile Drue	30 000	30 000	HT	S	25	7 500	
66900.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU AMÉLIORATION-VALENCIENNES	VALENCIENNES Rue Salle Le Comte	43 241	43 241	HT	S	25	10 810	
66901.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	RÉSEAU AMÉLIORATION-FAMARS	FAMARS et AULNOY-LEZ-VALENCIENNES : Suppression de regards de visite mixtes dans diverses rues	655 000	655 000	HT	S	15	98 250	
							A 1+20	30	196 500	
66902.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Branchements sous domaine public	VALENCIENNES et les communes de l'agglomération	300 000	300 000	HT	A 1+20	30	90 000	
							S	15	45 000	
66903.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux	VALENCIENNES	208 000	208 000	HT	S	50	104 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66910.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-LA THIEULOYE	LA THIEULOYE Rues Neuve et du 8 Mai	184 257	184 257	HT	S	25	46 064	
							S /UR	20	36 851	
66911.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-LA THIEULOYE	LA THIEULOYE Rue de Bajus	189 155	119 700	HT	S /UR	20	23 940	
							S	25	29 925	
66912.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Etude diagnostic des réseaux	PERNES et FLORINGHEM	40 000	40 000	HT	S	50	20 000	
66913.00	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BEUVRAGES	BEUVRAGES Rue des Poilus	273 550	273 550	HT	S	15	41 032	
							A 1+20	30	82 065	
66914.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-FERIN	FERIN RD 956	100 000	28 500	HT	S /UR	20	5 700	
							S	25	7 125	
66924.00	REGIE SIAN	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-AUBY	AUBY Raccordement à la Step du poste de Raspail	760 000	760 000	HT	S	15	114 000	
							A 1+20	30	228 000	
66925.00	REGIE SIAN	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-MERVILLE	MERVILLE Route de la Gorgue (2ème partie) Rues Gallois, Loridan, des Frégnaux , Duriez et Boulevard de la Liberté	810 000	621 300	HT	S	15	93 195	
							A 1+20	30	186 390	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66926.00	REGIE SIAN	RÉSEAU AMELIORATION-ROOST WARENDIN	ROOST WARENDIN Rues Pasteur et Lamendin	450 000	450 000	HT	S	15	67 500	
							A 1+20	30	135 000	
66927.00	REGIE SIAN	Réseau extension collecte	CLETY Route Départementale 928	560 000	359 100	HT	S	15	53 865	
							S /UR	20	71 820	
							A 1+20	30	107 730	
66928.00	REGIE SIAN	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-CLETY	CLETY Ouvrage de transfert des eaux usées vers la station d'épuration d'Avroult	300 000	300 000	HT	A 1+20	30	90 000	
							S	15	45 000	
							S /UR	20	60 000	
66929.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux sur les UT de DOUAI, SIN LE NOBLE et ARLEUX.	DOUAI et diverses communes :	157 690	157 690	HT	S	50	78 845	
66930.00	REGIE SIAN	Réseau extension collecte	AVROULT Rue de la Place et rue du Maisnil	465 000	273 600	HT	A 1+20	30	82 080	
							S	15	41 040	
							S /UR	20	54 720	
66931.00	REGIE SIAN	RÉSEAU AMÉLIORATION-BIACHE SAINT VAAST	BIACHE SAINT VAAST rue Parmentier	225 000	225 000	HT	S /UR	20	45 000	
							S	25	56 250	
66935.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-LOCON	LOCON Réseau de transfert et Poste	580 400	580 400	HT	S /UR	20	116 080	
							A 1+20	30	174 120	
							S	15	87 060	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66936.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-RICHEBOURG	RICHEBOURG Rue de la Croix Barbet (1ère tranche)	265 100	265 100	HT	S	15	39 765	
							A 1+20	30	79 530	
66938.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RESEAU EXTENSION DE COLLECTE-CUINCHY	CUINCHY Rue A. France (1ère tranche)	347 365	222 300	HT	S	25	55 575	
							S /UR	20	44 460	
66939.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES LES VERMELLES Résidence Fontaine de Bray	135 000	135 000	HT	S /UR	20	27 000	
							S	25	33 750	
66940.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-BEUVRY	BEUVRY Impasse Rue J. Weppe et poste canal	123 300	123 300	HT	S	25	30 825	
66942.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-HOUDAIN	HOUDAIN Rue Leclerc	121 200	121 200	HT	S	25	30 300	
66943.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-OURTON	OURTON RD 941 (1ère tranche)	210 400	136 800	HT	S	25	34 200	
							S /UR	20	27 360	
66944.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BEUGIN	BEUGIN Rues Flament et du Centre (2ème tranche)	175 000	102 600	HT	S /UR	20	20 520	
							S	25	25 650	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
66947.00	STEENVOORDE	Etude diagnostic complémentaire et mise en place de l'autosurveillance des réseaux	STEENVOORDE	25 200	25 200	HT	S	50	12 600	
66953.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	RÉSEAU DE TRANSFERT-ROUCOURT	SIN LE NOBLE raccordement sur l'UT de Sin le Noble	111 300	111 300	HT	S	25	27 825	
							S /UR	20	22 260	
66974.00	COMMUNE DE WIMILLE	étude "loi sur l'eau": régularisation administrative des réseaux de collecte et des rejets pluviaux au milieu naturel	WIMEREUX :Agglomération d'assainissement constituée des communes de Wimereux et Wimille.	42 000	42 000	HT	S	50	21 000	
67004.00	SYND INTERCOM ASSAINI FOURMIES WIGNEHIES	Etude diagnostic du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	FOURMIES FOURMIES et WIGNEHIES	148 495	148 495	HT	S	50	74 247	
67033.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-FRETHUN	FRETHUN Rue principale (RD 246 entre la rivière d'Hames et la RD 246 E) et chemin de belle Hélène	238 950	57 000	HT	S	25	14 250	
							S /UR	20	11 400	
67053.00	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Réseau extension collecte	NESLES Rue de la Coharte (en partie), rue du 8 Mai.	329 000	319 200	HT	S	15	47 880	
							A 1+20	30	95 760	
							S /UR	20	63 840	
67054.00	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Réseau extension collecte	NEUFCHATEL HARDELOT Avenue Joffre (en partie),avenue Carpentier (en partie),avenue François 1er (en partie).	377 000	182 400	HT	S	25	45 600	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67055.00	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Réseau extension collecte	NEUFCHATEL HARDELOT Avenue des pinsons (en partie),avenue des fauvettes (en partie),avenue John Withley (en partie),avenue Georges V .	553 000	228 000	HT	S	25	57 000	
67056.00	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Réseau amélioration	NEUFCHATEL HARDELOT Boulevard de la Mer (Partie centre)	230 000	230 000	HT	S	25	57 500	
67057.00	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Amélioration réseau	NEUFCHATEL HARDELOT Rue d'Artois	80 000	80 000	HT	S	25	20 000	
67058.00	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT	Amélioration réseau	NEUFCHATEL HARDELOT Boulevard de la Mer (partie Sud)	129 000	129 000	HT	S	25	32 250	
67129.00	LONGFOSSE	Réseau extension collecte	LONGFOSSE Impasse du Caraquet	204 500	85 500	HT	S /UR	20	17 100	
							S	25	21 375	
67140.00	SIA TRITH THIANT PROUVY	Actualisation de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration et étude de la mise en place de l'autosurveillance des réseaux.	TRITH SAINT LEGER et l'ensemble des communes du Syndicat :	112 000	112 000	HT	S	50	56 000	
67176.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux sur l'unité technique de Aulnoye-Aymeries.	AULNOYE AYMERIES et diverses communes :	231 300	231 300	HT	S	50	115 650	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TT	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67177.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	RÉSEAU EXTENSION-EVIN MALMAISON	EVIN MALMAISON LEFOREST : Rues Beugnet et Basly	273 400	153 900	HT	S	25	38 475	
67178.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Branchements sous domaine public	LILLERS et les communes urbaines de l'agglomération	57 000	45 000	HT	S	25	11 250	
67189.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau extension collecte	TILQUES Rues Hennebocque, du moulin, de la creuze	249 000	108 300	HT	S /UR	20	21 660	
							S	25	27 075	
67190.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Diagnostic : Contrôle des réseaux existants (ITV, essais à la fumée) et des raccordements des particuliers des la résidence des Tilleuls (40 raccordements)	TILQUES Résidence des Tilleuls	5 026	3 860	HT	S	50	1 930	
67191.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réseau extension collecte	EPERLECQUES Rue de Westhove (en partie; zone hors champ captant)	74 000	57 000	HT	S	25	14 250	
67192.00	SIVOM DE LA REGION D ETAPLES	Réseau extention collecte	CUCQ Avenue Blériot	71 200	62 700	HT	S	25	15 675	
67193.00	SIVOM DE LA REGION D ETAPLES	Réseau extention collecte	CUCQ Avenue de Paris	138 000	131 100	HT	S	25	32 775	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67194.00	SIVOM DE LA REGION D ETAPLES	Réseau extention collecte	CUCQ Avenue Mermoz	49 000	34 200	HT	S	25	8 550	
67195.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE	Réseau extention collecte	WARHEM Rue des anciens combattants	49 550	49 550	HT	S	25	12 387	
							S /UR	20	9 910	
67196.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE	Réseau extention collecte	GHYVELDE Rue des sangliers	124 368	62 700	HT	S /UR	20	12 540	
							S	25	15 675	
67197.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE	Réseau extention collecte	GHYVELDE Rue du cimetière	42 373	22 800	HT	S /UR	20	4 560	
							S	25	5 700	
67198.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Réseau extension collecte	FRETHUN Lieut-dit La Grande Cour, Rue du moulin lieu-dit Les Moulins, Impasse du Mont Pinet, Chemin de Leulène	332 679	193 800	HT	S	25	48 450	
							S /UR	20	38 760	
67199.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Réseau extension collecte	PIHEN LES GUINES Le Bourg: Route de Caffiers, Route de Guines, Impasse des Tilleuls, impasse du Presbytère, Impasse des lilas, RD 243 Lieudit le Moulin	553 200	438 900	HT	S /UR	20	87 780	
							S	15	65 835	
							A 1+20	30	131 670	
67200.00	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Réseau extension collecte	LEUBRINGHEN Moulin de Fernaville	225 000	91 200	HT	S /UR	20	18 240	
							S	25	22 800	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67213.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Etude diagnostic Contrôle des réseaux existants (ITV,essais fumée) et des raccordements des particuliers du quartier Bleue Maison (44 raccordements)	EPERLECQUES Quartier Bleue Maison	5 324	4 030	HT	S	50	2 015	
67214.00	BEUVREQUEN	Réseau extension collecte	BEUVREQUEN Rue de la Mairie (partie), rue Principale (1ère partie)	167 785	167 785	HT	S /UR	20	33 557	
							S	25	41 946	
67215.00	SIVU ASSAINISS AGGLO SAINT POL SUR TERNOISE	Etude prospective de l'évolution du prix des services de l'assainissement	GAUCHIN VERLOINGT SIVU Assainissement de l'agglomération de Saint Pol sur Ternoise :Etude prospective de l'évolution du prix des services de l'assainissement	15 000	15 000	HT	S	50	7 500	
67217.00	AMBLETEUSE	Etude diagnostique du système d'assainissement et élaboration du dossier loi sur l'eau	AMBLETEUSE Commune d'Ambleteuse :Etude diagnostique du système d'assainissement et élaboration du dossier loi sur l'eau.	50 000	50 000	HT	S	50	25 000	
67219.00	LA CAPELLE LES BOULOGNE	Réseau extension collecte	LA CAPELLE LES BOULOGNE Rue de Verdun : entre la rue Caudevelle et la station d'épuration	255 652,69	171 000	HT	S	25	42 750	
							S /UR	20	34 200	
67221.00	DOHEM	Réseau extension collecte	DOHEM Rue de Maisnil (2ème tranche)	218 950	142 500	HT	S /UR	20	28 500	
							S	25	35 625	
67222.00	DOHEM	Réseau extension collecte	DOHEM Rue de Maisnil, rue St-Michel, Chemin d'Avroult (3ème tranche)	285 400	125 400	HT	S /UR	20	25 080	
							S	25	31 350	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67223.00	BOULOGNE SUR MER	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-BOULOGNE SUR MER	BOULOGNE SUR MER Réduction des intrusions des eaux de source dans le réseau d'assainissement: rues de la Tour d'Odre, de la baraque de l'Empereur (3600m3/jour).	100 000	100 000	HT	S	25	25 000	
67224.00	OUTREAU	RÉSEAU AMÉLIORATION-OUTREAU	OUTREAU Restructuration des écoulements en amont du PR C: création d'une chambre à vanne	165 000	165 000	HT	S	25	41 250	
67225.00	BOULOGNE SUR MER	RÉSEAU AMÉLIORATION-BOULOGNE SUR MER	BOULOGNE SUR MER Restructuration des réseaux du bassin versant du rejet 23 (phase 1) :émissaire terminal	175 000	175 000	HT	S	25	43 750	
67226.00	BOULOGNE SUR MER	RÉSEAU AMÉLIORATION-BOULOGNE SUR MER	BOULOGNE SUR MER Quartier du Chemin Vert - Cité d'Odre : passage en séparatif des réseaux (phase 3)	370 000	359 100	HT	S	15	53 865	
							A 1+20	30	107 730	
67227.00	BOULOGNE SUR MER	RÉSEAU AMÉLIORATION-BOULOGNE SUR MER	BOULOGNE SUR MER Quartier Chemin Vert - Cité d'Odre : passage en séparatif des réseaux(phase 4)	720 000	720 000	HT	S	15	108 000	
							A 1+20	30	216 000	
67228.00	LA CAPELLE LES BOULOGNE	Réseau transfert OTEU	LA CAPELLE LES BOULOGNE Raccordement du lotissement "les jardins de la forêt"	158 000	158 000	HT	S /UR	20	31 600	
							S	25	39 500	
67231.00	SAMER	Réseau extension collecte	SAMER Secteur le Breuil	150 000	57 000	HT	S /UR	20	11 400	
							S	25	14 250	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67233.00	SAMER	Réseau extension collecte	SAMER Rue du stade (raccordement des vestiaires) et impasse Letoquoi	127 000	28 500	HT	S /UR	20	5 700	
							S	25	7 125	
67247.00	REGIE SIAN	RÉSEAU AMÉLIORATION-PECQUENCOURT	PECQUENCOURT Reprise de rejets directs rue Jean Jaurès	190 000	190 000	HT	S	25	47 500	
67277.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Réseau extension collecte	BALINGHEM Rue du fort (tranche 1)	276 600	165 300	HT	S /UR	20	33 060	
							S	25	41 325	
67278.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Réseau transfert (OTEU)	BALINGHEM Raccordement de la commune de Balinghem à la station d'épuration de Les Attaques via le réseau d'assainissement d'Andres	455 600	455 600	HT	S /UR	20	91 120	
							S	15	68 340	
							A 1+20	30	136 680	
67282.00	SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES	Réseau extension collecte	SAINT LEONARD Rue Charles Sauvage (1ère partie)	184 669	108 300	HT	S	25	27 075	
67284.00	S I D E A R W	Réseau extension collecte	RACQUINGHEM Rue de Roquetoire (en partie) et impasse Herber	124 915	79 800	HT	S /UR	20	15 960	
							S	25	19 950	
67339.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAYENGHEM LES EPERLECQUES	BAYENGHEM LES EPERLECQUES Rues d'Eperlecques, des sables,des zègres(1ere partie),impasses des marronniers et de la fabrique.	489 295	489 295	HT	S	30	146 788	
							S /UR	20	97 859	
							S	15	73 394	
							A 1+20	35	171 253	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67340.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAYENGHEM LES EPERLECQUES	BAYENGHEM LES EPERLECQUES Impasse du cul de sac.	114 090	114 090	HT	S	30	34 227	
							S /UR	20	22 818	
							S	26,67	30 427	
67343.00	SAMER	Réseau extension collecte	SAMER Château la Bernardière	108 900	22 800	HT	S /UR	20	4 560	
							S	25	5 700	
67349.00	SIVOM DE LA REGION D ETAPLES	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-ETAPLES	ETAPLES Raccordement des réseaux d'assainissement d'Etaples sur la station d'épuration du SIVOM de la Région d'Etaples.	122 300	122 300	HT	S	25	30 575	
67352.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réseau extension collecte	GROFFLIERS Rue du Général de Gaulle et lotissement de la Haute Portière	797 109	416 100	HT	S /UR	20	83 220	
							A 1+20	30	124 830	
							S	15	62 415	
67353.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réseau extension collecte	VERTON Rue des Grandes Neuilles, Chemin des Quarantes	712 400	216 600	HT	S	25	54 150	
67355.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réseau extension collecte	RANG DU FLIERS Rue du Marin, rue de l'Africain, fin de la rue du Bois des Sapins	912 000	604 200	HT	S	15	90 630	
							A 1+20	30	181 260	
67356.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD	Réseau extension collecte	BERCK Rue Emile Lavezzari, rue Henri Wattel, rue Louis Leroy, rue Pierre Guilbert, rue de la Plage, Boulevard de Boulogne, rue Henri Alquier, rue de l'Eglise, rue de la Gare, rue de Tanlay, rue Henri Elby, Impasse Cornu	864 000	864 000	HT	A 1+20	30	259 200	
							S	15	129 600	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67359.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	RÉSEAU AMÉLIORATION-COUDEKERQUE BRANCHE	COUDEKERQUE BRANCHE Rue Balzac (entre la rue du Moulin et la rue Arago)	195 000	195 000	HT	S	25	48 750	
67360.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	RÉSEAU AMÉLIORATION-DUNKERQUE	DUNKERQUE Avenue de la Libération,rue du stade,rue de la cunette,Boulevard Victor Hugo	92 000	92 000	HT	S	25	23 000	
67361.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-COULOGNE	COULOGNE Rue Clipet (2ème partie) ,rue Mermoz	900 000	450 300	HT	S	15	67 545	
							A 1+20	30	135 090	
67362.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	ETUDE DIAGNOSTIC-CALAIS	CALAIS Contrôle - diagnostic des raccordements des particuliers sur le réseau d'assainissement :600 logements	60 000	60 000	HT	S	50	30 000	
67366.00	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-DOUCHY LES MINES	DOUCHY LES MINES Reprise des effluents et transfert de la step de Douchy vers PR Vivier.	803 000	803 000	HT	S	15	120 450	
							A 1+20	30	240 900	
67376.00	DESVRES	Etude de révision du schéma général d'assainissement et élaboration du dossier d'autorisation du système d'assainissement	DESVRES Agglomération d'assainissement de Desvres : communes de Desvres et Longfossé.	10 000	10 000	HT	S	50	5 000	
67378.00	DESVRES	Réseau extension collecte	DESVRES Rues Jean Macé et Albert Camus	565 000	421 800	HT	S	15	63 270	
							A 1+20	30	126 540	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67379.00	DESVRES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-DESVRES	DESVRES Rue Pierre et Marie Curie, square Florimont Cornet	280 000	280 000	HT	S	15	42 000	
							A 1+20	30	84 000	
67384.00	NESLE	Etude complémentaire suite à l'étude diagnostique réalisée sur l'agglomération d'assainissement de NESLE : campagne de suivi des rejets industriels (surcharge à la station d'épuration), passage ITV complémentaire en aval de la partie déjà inspectée et dégradée et recherche d'inversion de branchement dans la zone industrielle (test à la fumée)	NESLE	18 000	18 000	HT	S	50	9 000	
67386.00	SI DISTRIB TRAITEMENT EAU VALLEE NOYE	Achat et installation d'équipements permettant l'autosurveillance du réseau d'assainissement d'Ailly sur Noye	AILLY SUR NOYE	34 000	34 000	HT	S /UR	20	6 800	
							S	50	17 000	
67400.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	RÉSEAU AMÉLIORATION-LEWARDE	LEWARDE RN 45 Bassin Versant Ouest et Versant Est	1 100 000	946 200	HT	S	15	141 930	
							A 1+20	30	283 860	
67407.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D' OSTREVENT	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-ECAILLON	ECAILLON OTEU Centre Bourg vers la STEP d'Auberchicourt	470 000	470 000	HT	S	15	70 500	
							A 1+20	30	141 000	
67424.00	DOMPIERRE BECQUINCOURT	Troisième tranche d'extension de la collecte des eaux usées sur l'agglomération de DOMPIERRE-BECQUINCOURT	DOMPIERRE BECQUINCOURT : rues Paul Marchand, de Becquincourt, du Quai Turpin, de Frise, de Péronne et d'Assevillers	564 101	535 800	HT	S	15	80 370	
							A 1+20	30	160 740	
							S /UR	20	107 160	
67427.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Extension de la collecte des eaux usées sur l'agglomération de Saint Quentin	GAUCHY : rues de la Solidarité, rue Mermoz, du Maréchal Mortier et St Exupéry	234 000	234 000	HT	S	25	58 500	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67428.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Extension de la collecte des eaux usées sur l'agglomération de Saint Quentin	SAINT QUENTIN : rues de la Toussaint, des Abattoirs, de Bléville, Blondel, Berton, de Saverne, Deraisin, de Plaisance, des Carabiniers et de Tunis	345 000	345 000	HT	S	15	51 750	
							A 1+20	30	103 500	
67429.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Extension de la collecte des eaux usées sur l'agglomération de Saint Quentin	SAINT QUENTIN : rues du Coupement, Debussy, Poirer, Jacquard, Lenglet et impasses Jacquard, Ducastelle et Rigaut	332 500	332 500	HT	S	15	49 875	
							A 1+20	30	99 750	
67430.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Extension de la collecte des eaux usées sur l'agglomération de Saint Quentin	GAUCHY : rue du Moulin Museux	170 000	131 100	HT	S	25	32 775	
67431.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Mission de maîtrise d'oeuvre (partie conception) et études préalables Restructuration du poste de refoulement A et de la chambre de dessablement du Coulant-Garant	GAUCHY	107 000	55 000	HT	S	50	27 500	
67435.00	REGIE SIAN	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-LE QUESNOY	LE QUESNOY Rues Nouvelle Zélande, Baillon, de Valory, R. Salengro, J.B Lebas et Allée de l'Arsenal	550 000	550 000	HT	S	15	82 500	
							A 1+20	30	165 000	
67440.00	REGIE SIAN	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAVAY	BAVAY Rue du Quesnoy (RD 942)	95 000	45 600	HT	S	25	11 400	
67451.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	RÉSEAU EXTENSION-HENIN BEAUMONT	HENIN BEAUMONT Rue Saint Martin	942 175	490 200	HT	S	15	73 530	
							A 1+20	30	147 060	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67453.00	DOINGT	Première tranche d'extension de la collecte des eaux usées à DOINGT-FLAMICOURT	DOINGT : Avenue de la Gare, rue Joliot Curie à Flamicourt, CR7 et rue d'Héricourt à Doingt	790 000	461 700	HT	S /UR	20	92 340	
							S	15	69 255	
							A 1+20	30	138 510	
67455.00	DOINGT	Mise en place de deux ouvrages de transfert des eaux usées. Un OTEU allant du Hameau de DOINGT vers la commune de PERONNE et un OTEU allant du Hameau de FLAMICOURT vers la commune de PERONNE.	DOINGT	152 000	152 000	HT	S /UR	20	30 400	
							S	25	38 000	
67456.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Desserte en assainissement : Cour Quentin et rue Georges Normand à SAINT-QUENTIN	GAUCHY	89 000	89 000	HT	S	25	22 250	
67457.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Desserte en assainissement de la commune de FONSOMMES : 1ère tranche de collecte des eaux usées + ouvrage de transfert via RD 67 vers ESSIGNY-LE-PETIT	FONSOMMES : rues du Commandant Guy, Emile Falentin (partie) et rue de l'Eglise Hameau de Courcelles via RD 67	1 172 450	810 000	HT	S /UR	20	162 000	
							S	15	121 500	
							A 1+20	30	243 000	
67458.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Etude AMO de la restructuration des réseaux et de la reconquête du Filet Morand	EVIN MALMAISON et LEFOREST :	188 700	188 700	HT	S	50	94 350	
67462.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-HENIN BEAUMONT	HENIN BEAUMONT Rue du Marais (1ère partie) - Refoulement	4 500 000	4 500 000	HT	S	15	675 000	
							A 1+20	30	1 350 000	
67468.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOULLENNAIS	Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues de Rouval et des Tartarins	DOULLENS : Zone Industrielle	579 000	579 000	HT	S	15	86 850	
							A 1+20	30	173 700	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67475.00	REGIE SIAN	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-NEUVILLE SUR ESCAUT	NEUVILLE SUR ESCAUT Emissaire terminal et raccordement des rejets (1ère et 2ème phases)	1 258 000	1 258 000	HT	S	15	188 700	
							A 1+20	30	377 400	
67477.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Extension de la collecte des eaux usées sur l'agglomération de Saint Quentin	GAUCHY : rue Maurice Bellonte	217 000	217 000	HT	S	25	54 250	
67478.00	LE CROTOY	Extension de la collecte des eaux usées au Hameau de Saint Firmin les Crotoy (2ème tranche et fin)	LE CROTOY	1 120 000	575 700	HT	S /UR	20	115 140	
							S	15	86 355	
							A 1+20	30	172 710	
67512.00	SYND TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT	Etude : Programme d'inspections télévisées et de tests à la fumée sur l'agglomération d'assainissement	FLIXECOURT	35 000	35 000	HT	S	50	17 500	
67521.00	CEMPUIS	Première tranche d'extension de la collecte des eaux usées sur la commune de CEMPUIS	CEMPUIS : rues Gabriel Prévost, d'en Bas, Verte et de la Ville	559 040	559 040	HT	S /UR	20	111 808	
							S	15	83 856	
							A 1+20	30	167 712	
67523.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Etude diagnostic du système d'assainissement préalable à la mise en oeuvre de l'autosurveillance des réseaux (phase 1 - partie)	GAUCHY	150 000	150 000	HT	S	50	75 000	
67524.00	COTTENCHY	Extension de la collecte des eaux usées sur la commune de COTTENCHY	COTTENCHY : rues du Moulin, du Docteur Antonin Mans, du Commandant Magny, Louis Cardon, du Paraclet, du Cornouiller, d'En Haut, Sainte Ulphe, Louis Tribout, ruelles Jean Brand, Boileau, Philibat, route de Dommartin et place Jean moulin	1 243 300	792 300	HT	S /UR	20	158 460	
							S	15	118 845	
							A 1+20	30	237 690	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67525.00	PROYART	Etude diagnostic du système d'assainissement de PROYART	PROYART	34 000	34 000	HT	S	50	17 000	
67526.00	VIGNACOURT	Etude diagnostic du système d'assainissement de VIGNACOURT	VIGNACOURT	46 200	46 200	HT	S	50	23 100	
67530.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Mise en place autosurveillance : Développement de la métrologie sur les réseaux d'assainissement	LILLE et diverses Agglomérations de la Communauté Urbaine :	850 000	850 000	HT	S	50	425 000	
67532.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HINGES	HINGES Rue du Petit Hinges et du Boulans	429 000	336 300	HT	S	15	50 445	
							A 1+20	30	100 890	
67533.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-CAMBLAIN CHATELAIN	CAMBLAIN CHATELAIN Rues Arthur Lamendin et Jules Guesde	565 000	565 000	HT	S /UR	20	113 000	
							S	15	84 750	
							A 1+20	30	169 500	
67537.00	REGIE SIAN	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ESTAIRES	ESTAIRES Rue du Bois	480 000	480 000	HT	S	15	72 000	
							A 1+20	30	144 000	
67539.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-ARRAS	ARRAS DAINVILLE : Rue Kennedy	337 600	337 600	HT	S	15	50 640	
							A 1+20	30	101 280	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67542.00	REGIE SIAN	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-FENAIN	FENAIN Rue H. Barbusse (1ère partie)	380 000	380 000	HT	S	15	57 000	
							A 1+20	30	114 000	
67547.00	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	RESEAU TRANSFERT OTEU - NOYELLES SUR SELLE	NOYELLES SUR SELLE Reprise des effluents du poste vivier vers BERA	679 000	679 000	HT	S /UR	20	135 800	
							S	15	101 850	
							A 1+20	30	203 700	
67554.00	REGIE SIAN	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)- AUBY-ROOST WARENDIN	ROOST WARENDIN Raccordement du poste Bernicourt à la STEP d'Auby	1 150 000	1 150 000	HT	SA 1+20	15	172 500	
								30	345 000	
67557.00	SYNDICAT D ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PAYS HAMOIS	Etudes préalables au réaménagement des réseaux rue de Noyon et digue St Grégoire : étude d'impact, dossier loi sur l'eau, frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais d'études maîtrise d'oeuvre, études topographiques et géotechniques	EPPEVILLE	103 000	65 030	HT	S	50	32 515	
67587.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Mise en oeuvre de supervision de données pour le suivi de l'autosurveillance (cauralie) (complément financier à la convention n° 54639)	MARQUETTE LEZ LILLE et l'ensemble des communes de la communauté :	172 365	172 365	HT	S	50	86 182	
67590.00	CHAULNES	Mise en place d'un ouvrage de transfert des eaux traitées	CHAULNES	230 000	230 000	HT	S /UR	20	46 000	
							S	25	57 500	
TOTAL				61 961 455,69	50 717 858,00				24 714 006,00	

*

S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

S : Subvention spécifique

DELIBERATION N° 08-I-011 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-080 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n° 4.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	192 009,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	192 009,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9182.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-011 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67508.00	CUINCY	ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE À EAU CHAUDE	CUINCY	37 080	29 550	HT	S	40	11 820	
67509.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU DES CHAMPS CAPTANTS DE L'ESCREBIEUX	Vallée de l'Escrebieux (Nord - Pas-de-Calais)	22 680	22 680	HT	S	40	6 216	
							S	50	3 570	
67516.00	CHAMBRE AGRICULTURE DE L'OISE	COMMUNICATION VERS LES AGRICULTEURS SUR LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DES RESSOURCES EN EAU	OISE	8 500	8 500	HT	S	50	4 250	
67560.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	PROGRAMME DE CONNAISSANCE DES SOLS DE LA SOMME (PHASE 4 2008)	Département de la Somme	129 000	129 000	TTC	S	29	37 410	
67576.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	REALISATION ET IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	SOMME	28 000	28 000	TTC	S	50	14 000	
67584.00	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	REALISATION DE 10 EXPERIMENTATIONS (2008-2009)	NORD - PAS DE CALAIS	103 650	103 650	TTC	S	50	51 825	
67585.00	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	DEVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE FERMES DE DÉMONSTRATION EN CONDUITE INTÉGRÉE	NORD - PAS DE CALAIS	27 100	27 100	TTC	S	50	13 550	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67588.00	CHAM D'AGRICULTURE DE L' AISNE	RÉALISATION D'UNE DÉMONSTRATION EN PARCELLE AGRICULTEUR	AISNE	2 000	2 000	TTC	S	50	1 000	
67589.00	CHAM D'AGRICULTURE DE L' AISNE	RÉALISATION D'EXPÉRIMENTATIONS (2008-2009)	AISNE	4 400	4 400	TTC	S	50	2 200	
67591.00	CHAM D'AGRICULTURE DE L' AISNE	DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE FERMES DE DÉMONSTRATION EN CONDUITE INTÉGRÉE (2008-2009)	AISNE	9 800	9 800	TTC	S	50	4 900	
67592.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE FERMES DE DÉMONSTRATION EN CONDUITE INTÉGRÉE (2008-2009)	SOMME	19 000	19 000	TTC	S	50	9 500	
67593.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	RÉALISATION DE DEUX EXPÉRIMENTATIONS (2009)	SOMME	37 950	37 950	TTC	S	50	18 975	
67594.00	REGIE SIDEN FRANCE	ACTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU SUR SARS POTERIES-ST AUBIN	SARS POTERIES, SAINT AUBIN	20 920	20 920	HT	S	40	8 368	
67607.00	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	PUBLICATION DES RÉFÉRENCES ACQUISES SUR LA PROTECTION INTÉGRÉE DES CULTURES	Région Nord - Pas-de-Calais	8 850	8 850	TTC	S	50	4 425	
TOTAL				458 930,00	451 400,00				192 009,00	

*

S : Subvention

S : Subvention spécifique

DELIBERATION N° 08-I-012 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-087 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	24 164,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	24 164,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9250.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-012 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67342.00	LIGNY SAINT FLOCHEL	Installation d'une désinfection.	LIGNY SAINT FLOCHEL.	6 019	6 019	HT	S	50	3 009	
67346.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Installation d'une chloration.	ANDRES.	14 000	14 000	HT	S	50	7 000	
67347.00	REGIE SIDEN FRANCE	Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau des captages de SARS POTERIES et SAINT AUBIN (année 2009).	SARS POTERIES.	16 800	16 800	HT	S	40	6 720	
67448.00	COQUELLES	Etude technico économique pour l'alimentation en eau potable.	COQUELLES.	3 900	3 900	HT	S	50	1 950	
67506.00	SIAEP DU PLATEAU NORD ALBERT	Etude des mesures compensatoires pour le nouveau captage d'AVELUY.	AVELUY.	8 474	8 474	HT	S	50	4 237	
67561.00	SIAEP DE LA VALLEE DE LA POIX	Création d'un piézomètre.	POIX DE PICARDIE - FRETTEMOLLE.	3 122	3 122	HT	S	40	1 248	
TOTAL				52 315,00	52 315,00				24 164,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-013 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMELIORATION QUALITE EAU DISTRIBUEE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-087 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière aux maîtres d'ouvrages suivants :

A – Société des Eaux du Nord – Usine de décarbonatation de FLERS EN ESCREBIEUX. Participation financière sous la forme d'une avance remboursable sur 20 ans après 1 an de différé dans la limite d'un montant maximal d'opération de 7 950 000 € HT et d'un montant maximal de participation financière de 3 975 000 €.

B – Régie SIDEN France – Unité de déferrisation de MILLONFOSSE. Participation financière sous la forme d'une avance remboursable sur 20 ans après 1 an de différé dans la limite d'un montant maximal d'opération de 995 000 € HT et d'un montant maximal de participation financière de 497 500 €.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour engager les participations financières, établir et signer avec les maîtres d'ouvrage précités les conventions correspondantes conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 :

Le montant des imputations financières est imputé sur la ligne de Programme 9250.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-013 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67437.00	REGIE SIDEN FRANCE	Unité de déferrisation de MILLONFOSSE.	MILLONFOSSE.	995 000	995 000	HT	A 1+20	50	497 500	
67562.00	SOCIETE DES EAUX DU NORD	Unité de décarbonatation de FLERS EN ESCREBIEUX.	FLERS EN ESCREBIEUX.	7 950 000	7 950 000	HT	A 1+20	50	3 975 000	
TOTAL				8 945 000,00	8 945 000,00				4 472 500,00	

DELIBERATION N° 08-I-014 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-087 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	5 409 195,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	5 409 195,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9251.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-014 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
63977.01	VAUX ANDIGNY	Complément à la création du nouveau forage au lieu-dit "La Gloriette".	VAUX ANDIGNY.	31 531	31 531	HT	S	25	7 882	
							S /UR	20	6 306	
64124.01	SIAEP ACHIET BAPAUME ERVILLERS	Surcoût à l'équipement du nouveau forage de LEBUCQUIERE et construction de la station de pompage.	LEBUCQUIERE.	107 244	107 244	HT	S	25	26 811	
							S /UR	20	21 448	
67341.00	CALAIS	Création du forage F14 à GUINES.	GUINES.	577 000	577 000	HT	S	25	144 250	
67344.00	LIGNY SAINT FLOCHEL	Installation d'un surpresseur au départ du réseau.	LIGNY SAINT FLOCHEL.	16 745	16 745	HT	S /UR	20	3 349	
							S	25	4 186	
67363.00	SIADEBP	Renforcement de l'alimentation en eau d'ANNEQUIN.	ANNEQUIN.	290 535	290 535	HT	S /UR#	20	25 921	
							S	25	72 633	
67365.00	REGIE SIDEN FRANCE	Sécurisation de l'alimentation en eau du secteur de STEENVOORDE.	STEENVOORDE.	4 300 000	4 300 000	HT	S	25	1 075 000	
							S /UR#	20	485 040	
67438.00	REGIE SIDEN FRANCE	Interconnexion WARLAING - WANDIGNIES HAMAGES.	WARLAING.	315 000	315 000	HT	S	25	78 750	
							S /UR#	20	35 532	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67439.00	REGIE SIDEN FRANCE	Interconnexion MONTRECOURT - HAUSSY.	MONTRECOURT.	430 500	430 500	HT	S	25	107 625	
							S /UR#	20	48 560	
67441.00	REGIE SIDEN FRANCE	Interconnexion BAILLEUL - METEREN.	BAILLEUL.	530 000	530 000	HT	S	25	132 500	
							S /UR#	20	59 784	
67442.00	REGIE SIDEN FRANCE	Interconnexion BRUILLE SAINT AMAND - SAINT AMAND LES EAUX.	SAINT AMAND LES EAUX.	520 000	520 000	HT	S /UR#	20	58 656	
							S	25	130 000	
67444.00	SIAEP REGION DE MACHY	Création et raccordement de deux nouveaux forages en forêt de CRECY.	REGNIERE ECLUSE.	5 676 563	5 676 563	HT	S /UR	20	1 135 312	
							S	25	1 419 140	
67470.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Création de la station de pompage de BLENDECQUES.	BLENDECQUES.	451 322	451 322	HT	S	25	112 830	
67471.00	REGIE SIDEN FRANCE	Interconnexion LESTREM - LA GORGUE (3ème partie).	LA GORGUE - LESTREM.	600 000	600 000	HT	S	25	150 000	
							S /UR#	20	67 680	
TOTAL				13 846 440,00	13 846 440,00				5 409 195,00	

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

DELIBERATION N° 08-I-015 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-087 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière à la Régie SIDEN France pour 2 opérations :

A – Interconnexion entre HERLIES et NIEPPE : participation financière sous forme d'une subvention au taux de 25 % + 20 % au titre de la solidarité urbain/rural, au prorata de la population rurale, dans la limite d'un montant maximal d'opération de 1 800 000 € HT et d'un montant maximal de participation financière de 653 040 € dont 203 040 € au titre de la solidarité urbain/rural.

B – Equipement du forage de REUMONT : participation financière sous forme d'une subvention au taux de 25 % + 20 % au titre de la solidarité urbain/rural, au prorata de la population rurale, dans la limite d'un montant maximal d'opération de 241 000 € HT et d'un montant maximal de participation financière de 87 434 € dont 27 184 € au titre de la solidarité urbain/rural.

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour engager les participations financières, et établir et signer avec le maître d'ouvrage précité dans la présente délibération, les conventions correspondantes, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9251.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-015 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67449.00	REGIE SIDEN FRANCE	Equipement et raccordement du forage de REUMONT.	REUMONT.	241 000	241 000	HT	S	25	60 250	
							S /UR#	20	27 184	
67472.00	REGIE SIDEN FRANCE	Interconnexion HERLIES - NIEPPE.	HERLIES - NIEPPE.	1 800 000	1 800 000	HT	S	25	450 000	
							S /UR#	20	203 040	
TOTAL				2 041 000,00	2 041 000,00				740 474,00	

DELIBERATION N° 08-I-016 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ECONOMIE D'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-087 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.5 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	363 647,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	363 647,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9252.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-016 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67345.00	SYND MIXTE EAU DE LA VALLEE ET DES MONTS	Sectorisation du réseau d'eau potable.	WIZERNES.	87 740	87 740	HT	S	50	43 870	
67348.00	SIADBP	Acquisition de matériel de recherche de fuites.	VIOLAINES.	10 118	10 118	HT	S	50	5 059	
67350.00	SYND EAUX NORD DU CANAL DE SAINT QUENTIN	Installation de compteurs sectoriels.	SEQUEHART.	13 724	13 724	HT	S	40	5 489	
67443.00	SIAEP VRAIGNES EN VERMANDOIS	Pose de compteurs sectoriels sur le réseau d'alimentation en eau potable.	VRAIGNES EN VERMANDOIS.	40 963	40 963	HT	S	50	20 481	
67469.00	SIAEP REGION ALQUINES	Installation de compteurs pour l'amélioration du rendement du réseau.	ALQUINES, COULOMBY, QUESQUES, SENINGHEM, BOUVELINGHEM, HAUT LOQUIN, JOURNY.	407 000	407 000	HT	S	50	203 500	
67473.00	SICOM ADDUCTION EAU REBREUVE-RANCHICOURT	Sectorisation du réseau d'eau potable.	REBREUVE.	23 000	23 000	HT	S	50	11 500	
67495.00	DENAIN	Sectorisation du réseau d'eau potable.	DENAIN.	70 923	70 923	HT	S	50	35 461	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67504.00	SI D EAU POTABLE DU SANTERRE	Installation de bornes de puisage sur le réseau d'eau potable.	ROSIERES EN SANTERRE.	63 000	63 000	HT	S	25	15 750	
67505.00	SI REGION ECQUES	Acquisition d'un détecteur de fuites.	ECQUES.	20 670	20 670	HT	S	50	10 335	
67558.00	RAMECOURT	Etude diagnostique du réseau d'eau potable.	RAMECOURT.	24 405	24 405	HT	S	50	12 202	
TOTAL				761 543,00	761 543,00				363 647,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-017 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 5.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

13 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	553 028,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	553 028,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9230.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-017 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67486.00	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Mise en conformité avec la déclaration d'Utilité Publique. Examen par caméra du forage n° 3.	BETHUNE.	6 200	6 200	HT	S	70	4 340	
67488.00	PYS	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique.	PYS.	1 498,36	1 498,36	HT	S	70	1 048	
67496.00	REGIE SIDEN FRANCE	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique.	ENGUINEGATTE.	12 524	12 524	HT	S	70	8 766	
67497.00	CONSEIL GENERAL DE L AISNE	Achèvement de la procédure de protection du captage de VILLERET.	VILLERET.	7 600	7 600	HT	S	70	5 320	
67498.00	VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX	Protection de la ressource en eau de SAINT BENIN - Ville de CAUDRY.	SAINT BENIN.	54 500	54 500	HT	S	70	38 150	
67499.00	CROISILLES	Etude diagnostique du captage de CROISILLES.	CROISILLES.	24 994	24 994	HT	S	70	17 495	
67500.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique des captages d'ANDRES, BALINGHEM et LICQUES.	ANDRES.	474 530	474 530	HT	S	70	332 171	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67501.00	SIAEP BERNEUIL LANCHES	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique du captage de LANCHES SAINT HILAIRE.	LANCHES SAINT HILAIRE.	67 850	67 850	HT	S	70	47 495	
67503.00	LIGNY SAINT FLOCHEL	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique du captage de LIGNY SAINT FLOCHEL.	LIGNY SAINT FLOCHEL.	27 929,39	27 929,39	HT	S	70	19 550	
67546.00	ANNEZIN	Etude préliminaire dans le cadre de la procédure de protection du captage d'ANNEZIN.	ANNEZIN.	4 857	4 857	HT	S	70	3 399	
67549.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique.	BLENDECQUES.	23 564	23 564	HT	S	70	16 494	
67563.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Instauration de la procédure de protection des captages d'ANNEZIN.	ANNEZIN.	24 000	24 000	HT	S	70	16 800	
67608.00	EAU ET FORCE	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique des captages de PREMONT.	PREMONT.	60 000	60 000	HT	S	70	42 000	
TOTAL				790 046,75	790 046,75				553 028,00	

*

S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-018 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIERES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 5.3.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	6 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	6 000,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9232.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-018 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67502.00	SIAEP BERNEUIL LANCHES	Acquisition parcelle.	LANCHES SAINT HILAIRE.	1 000	1 000	HT	S	50	500	
67550.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Acquisition de terrain.	BLENDECQUES.	11 000	11 000	HT	S	50	5 500	
TOTAL				12 000,00	12 000,00				6 000,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-019 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ENTRETIEN ECOLOGIQUE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	331 762,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	331 762,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9240.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-019 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67610.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Les opérations proposées par le Maître d'ouvrage sont des travaux de rattrapage d'entretien sur les cours d'eau n'ayant jamais bénéficié d'actions de ce type (affluents de l'estuaire) et de l'entretien courant sur la Canche et la Ternoise aval. Le détail des opérations est le suivant : - entretien de la ripisylve : élagage, recépage ; - retrait d'embâcles ; - nettoyage de lit et des berges, lutte contre les espèces invasives animales et végétales ; - nettoyage des ouvrages ; - surveillance réseau ; - sensibilisation des riverains et usagers lors des passages.	Bassin versant de la Canche. Les cours d'eau concernés par les travaux de rattrapages d'entretien sont : la Ternoise aval, la Canche aval, le Clair Vignon, le Fliers, la Dordogne, l'Huîtrepin, la Grande Tringue, la Petite Tringue, l'Epinette, la Tringue des bas champs.	138 000	138 000	TTC	S	50	69 000	
67611.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Cette opération est la phase 1 d'une restauration plus ambitieuse que la Communauté Urbaine d'Arras a inscrit dans la Trame Verte et Bleue de l'agglomération. Cela concerne 6,75 km de cours d'eau. Les opérations qui concernent uniquement la gestion de la ripisylve ont été confiées à 3 entreprises lors de la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2008. - le 1er lot concerne la taille et le soin des arbres (sanitaire) ; - le 2ème lot concerne la mise en têtard, recépage, abattage ; - le 3ème lot concerne l'évacuation des déchets et nettoyage de chantier confié à une entreprise d'insertion locale.	Bassin versant Scarpe amont, sur les communes d'Arras, Achicourt, Agny et Wailly.	122 304	6 750	HT	S	50	3 375	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67614.00	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L' AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA LAWE	Le Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement hydraulique du bassin de la Lawe (SIPAL) a la compétence entretien et aménagement de la Lawe non domaniale et de ses affluents. Le plan d'entretien proposé à l'Agence reprend 73,28 km de cours d'eau répartis de la façon suivante: - la Lawe sur 41,15 km - la Biette sur 8,95 km - la Brette sur 7,34 km - le Bajuel sur 4,29 km - la Loïsne sur 11,55 km. Les opérations à mener sont les suivantes : - gestion de la ripisylve, élagage, recépage, abattage ; - retrait d'embâcles et gestion des atterrissements ; - faucardage ; - surveillance du réseau hydrographique ; - entretien des zones urbanisées.	Cours d'eau du bassin versant de la Lawe repris ci-après : la Lawe, la Biette, la Brette, le Bajuel, la Loïsne.	109 920	109 920	TTC	S	50	54 960	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67616.00	SICOM AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SELLE	Le syndicat souhaite instaurer un plan de restauration afin de mettre en place des travaux réglementairement autorisés pour atteindre le bon état écologique. Les cours d'eau concernés représentent un linéaire de 73,5 km. Le cahier des charges reprend les éléments suivants : - les relevés topographiques et la modélisation hydrologique ; - les relevés bathymétriques ; - les relevés des rejets eaux usées ; - l'identification des ouvrages transversaux ; - le recensement des connexions latérales et l'analyse critique de la gestion des vannes. Des propositions d'aménagement de travaux dans le cadre d'un programme décennal (2010 - 2020) seront faites au Comité de pilotage pour validation. Les propositions retenues seront affinées au niveau de la phase de conception d'appel d'offres d'entreprises. Les procédures administratives Loi sur l'Eau (autorisation ou déclaration) et réglementaires (DIG, enquêtes publiques) seront réalisées par le chargé d'études. Une première tranche de travaux de 3 ans sera assurée en maîtrise d'oeuvre par le chargé d'études.	Bassin versant de la Selle. Les cours d'eau concernés sont la Selle et ses 4 affluents : le Béart, le Cambrésis, le Richemont et la Riviérette des Essars.	89 300	89 300	HT	S	40	35 720	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67617.00	SI AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU MARQUENTERRE	Etude de mise à jour du plan de gestion sur la Maye, le Dien et le Pendé. Cette étude vient en complément d'un inventaire de travaux réalisé par l'AREMA en 2005. Ce document initial n'aborde pas les objectifs de la DCE. Par ailleurs, les aspects administratif et réglementaire introduits par la Loi sur l'Eau et le Milieux Aquatiques (LEMA) n'y sont pas évoqués. L'étude proposée doit s'attacher à : - actualiser le précédent inventaire ; - mettre en place des études complémentaires ; - mettre en place les procédures administrative et réglementaire des travaux retenus (Loi sur l'Eau, DIG, enquêtes publiques) ; - élaborer un dossier de consultation des entreprises avec une conduite du programme de travaux pour 5 ans.	Bassins versants de la Maye, du Dien et du Pendé.	76 000	76 000	HT	S	50	38 000	
67620.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Par délégation du Conseil Municipal d'Auchy les Hesdin (06/12/07) qui doit gérer le site pour le compte de l'Etablissement Public Financier (EPF), le Syndicat mixte est maître d'ouvrage des travaux relatifs aux aménagements piscicoles nécessaires au franchissement du barrage, premier verrou sur la Ternoise. Le projet d'aménagement a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en septembre 2007. Cet arrêté précise une réalisation de travaux pour le 15 octobre 2008. Le dossier proposé présente la mission de maîtrise d'oeuvre qui permet de préciser le projet et de réaliser les expertises géotechniques et de définir les montants des travaux. La mission de maîtrise d'oeuvre comprend la conception des travaux jusqu'à l'analyse des offres des entreprises.	Bassin versant de la Canche. Barrage d'Auchy les Hesdin situé sur la Ternoise.	34 845,46	34 845,46	TTC	S	70	24 391	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67621.00	SICOM AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SELLE	L'appel d'offres a été lancé par le Maître d'ouvrage pour mettre en place les études préalables à l'effacement de 2 barrages sur la Selle (59) : le barrage ETILAM à Solesmes et le barrage du Pont Fourneau à Le Cateau. Le contenu de cette étude préalable est le suivant : - Une phase d'impact / proposition d'aménagements : celle-ci fournira un diagnostic au cours duquel aura lieu un examen approfondi des berges, du lit du cours d'eau (morphodynamique, contraintes hydrauliques, transport solide...), dans chacun des biefs amont et aval. Ce travail permettra l'élaboration de scénarii pour l'effacement des deux barrages et aboutira à un choix d'aménagements pour minimiser les impacts négatifs, si des aménagements sont nécessaires. - Une phase réglementaire : rédaction des documents nécessaires à l'autorisation des travaux (DIG, dossier Loi sur l'Eau). - Une phase de maîtrise d'oeuvre : Dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux (DET, constat de parfait achèvement des travaux, réception des travaux après une saison végétative). Un comité de pilotage avec l'Agence suivra l'évolution de cette étude. Il établira ensuite un programme d'indicateurs afin d'évaluer l'amélioration de la qualité hydromorphologique du cours d'eau.	Bassin versant de la Selle. Barrage ETILAM à Solesmes et barrage du Pont Fourneau à Le Cateau.	72 610	72 610	HT	S	70	50 827	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67622.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes, sensible à l'impact des rejets des ouvrages d'épuration qu'il gère, souhaite obtenir des indicateurs de la qualité des milieux récepteurs situés dans le complexe Rhonelle (associé au Vieil Escaut). Cette étude portera sur 4 stations qui encadreront les rejets des principaux ouvrages d'assainissement. Les analyses de type IBGN respecteront la circulaire DCE 2007/22 du 11/04/07 relative au protocole de prélèvement et de traitement des échantillons d'invertébrés. Cette méthode permettra : - de fournir une image représentative des peuplements ; - de calculer la note IBGN (NFT 90-350) ; - d'être compatible avec le réseau de mesures de référence. 2 campagnes par an sur 4 points sont prévues et représentent 24 échantillons.	Bassin versant de l'Escaut. Complexes hydrographiques de La Rhonelle et de l'Escaut situés sur les communes de Famars, Valenciennes et Saint Saulve.	23 990	23 990	HT	S	50	11 995	
67623.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Le moulin Snick est un ancien moulin à l'aval de Blendecques. Ce barrage a fait l'objet d'un démontage des vannes en 2005. Les travaux proposés sont les suivants : - confortement du seuil résiduel ; - démantèlement du vannage ; - mise en place de passes à poissons sur le seuil résiduel : . passe à ralentisseurs suractifs de fond du seuil résiduel pour les salmonidés ; . passe à anguilles.	Seuil du moulin Snick à Blendecques.	103 736	103 736	HT	S	40	41 494	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67624.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Le moulin Snick est un ancien moulin à l'aval de Blendecques. Ce barrage a fait l'objet d'un démontage des vannes en 2005. Il s'agit du volet Information et Communication relatif aux travaux d'aménagement du moulin Snick.	Bassin versant de l'Aa. Seuil du moulin Snick à Blendecques.	5 000	5 000	TTC	S	40	2 000	
TOTAL				775 705,46	660 151,46				331 762,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-020 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	507 768,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	507 768,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9243.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-020 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67572.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Depuis sa création le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais a engagé des actions en faveur des zones humides. Dans le cadre de ce projet, le conservatoire souhaite assurer la protection foncière de deux sites en zones humides : - les prairies du Val de Sambre ; - le marais d'Annequin. Ces deux sites constituent des zones humides majeures pour la biodiversité dans le bassin Artois-Picardie. Au vu de ces enjeux, le conservatoire a mis en place un projet global d'acquisition et de préservation sur ces deux territoires. Les principaux objectifs de ces acquisitions sont : - la protection de ces zones humides remarquables ; - la préservation de la vocation naturelle des terrains concernés ; - la mise en place d'un plan de gestion écologique du site ; - la valorisation du site auprès du public dans la mesure où cela ne remet pas en cause sa qualité écologique.	Prairies du Val de Sambre, sur la commune de Maroilles ; Marais d'Annequin, sur la commune d'Annequin.	265 000	265 000	TTC	S	49,25	130 512	
67574.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Au cours de l'année 2008, le département de la Somme a eu l'opportunité d'acquérir des zones humides dans ses zones de préemption de la moyenne vallée de la Somme. Les secteurs suivants ont été acquis ou sont en cours d'acquisition : - Chaussée du Câtelet à Long ; - Marais de Tirancourt.	Bassin versant de la Somme sur les communes de Long et Tirancourt.	109 000	109 000	TTC	S	45,41	49 496	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67583.00	FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE	Acquisition par la fondation de zones humides sur la commune de Grand Laviers : Le projet vise à assurer la protection foncière de 40 ha constitués de 3 anciens bassins de décantation de la sucrerie d'Abbeville. Ces bassins sont situés en périphérie de la commune de Grand Laviers entre le canal de la Somme et la ligne ferroviaire Paris-Calais. Ils s'intègrent à une zone humide d'environ 150 ha. La répartition des 7 bassins de la sucrerie est la suivante : - 1 bassin, propriété de la commune de Grand Laviers ; - 3 bassins, propriété de Monsieur Firmin Lestienne ; - 3 bassins, propriété de la société Téréos qui souhaite les vendre. Ces bassins constituent un site majeur pour les oiseaux dans le bassin Artois-Picardie. Au vu de ces enjeux, la fondation et la Fédération départementale de Chasse de la Somme souhaitent s'associer pour préserver ce patrimoine naturel.	Bassin versant du canal maritime, Somme aval, situé sur la commune de Grand Laviers.	310 000	310 000	TTC	S	50	155 000	
67636.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Au cours de l'année 2008, le département du Pas-de-Calais a eu connaissance de l'opportunité d'acquisitions de zones humides dans ses zones de préemption du Marais de Guînes et du marais audomarois. Plusieurs parcelles ont été acquises sur ces deux secteurs.	Marais de Guînes et marais audomarois situés sur le bassin versant du Delta de l'Aa et sur l'Aa canalisée.	146 270	146 270	TTC	S	50	73 135	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67637.00	SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	Dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaère, le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale souhaite engager les actions de conservation nécessaires au maintien de la qualité et de la diversité des habitats naturels et des espèces de la réserve. Ces opérations ont été définies en réponse aux 4 objectifs à long terme du plan de gestion 2008-2016 de la réserve, c'est à dire : - conserver ou accroître la diversité écologique des principaux habitats humides et accroître la complémentarité entre ces habitats ; - maintenir et valoriser la naturalité des paysages de la réserve ; - mieux appréhender le rôle de la réserve sur son environnement et concourir à élargir ce rôle localement ; - sensibiliser les publics visiteurs à la conservation de la nature et mieux faire connaître les rôles et actions de la réserve. Pour l'année à venir, les actions à mener sont : - des opérations de gestion des habitats naturels ; - des opérations de suivi des habitats naturels, de la faune, de la flore et de la gestion mise en place ; - des opérations liées à la fréquentation et à l'accueil du public.	Bassin versant de l'Aa canalisée. Les étangs du Romelaère se situent dans le marais audomarois, ils sont localisés pour moitié sur la commune de St Omer (Pas-de-Calais) et de Nieurlet (Nord).	105 000	105 000	TTC	S	19,62	20 601	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
7638.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Début 2007, Lille Métropole Communauté Urbaine a lancé l'étude pour la mission complète de maîtrise d'oeuvre pour la requalification du Marais de la Deûle. La phase d'avant-projet a été réalisée sur la totalité de la zone de projet, soit environ 170 ha. L'étude d'avant-projet détaillé concerne uniquement la 1ère phase de travaux sur les communes de Haubourdin et de Houplin-Ancoisne (environ 80 ha). La convention reprend la réalisation de cette 1ère phase de travaux. Cette opération a pour objectif : - la protection des champs captants et l'adaptation des interventions d'exploitation du site; - l'ouverture au public à des fins récréatives, éducatives et culturelles; - l'amélioration, la restauration et la reconstitution des milieux, l'augmentation de la biodiversité. De plus, afin de répondre aux exigences de protection des champs captants, des techniques spécifiques éviteront les bouleversements de terrain. Les terrassements en déblais seront dès lors évités, excepté pour l'entretien des zones aquatiques, et plus particulièrement les zones d'eaux courantes. De plus, un objectif de 75% du boisement est fixé dans la zone dite de La Platière, telle que définie par la DUP des champs captants. Le projet propose dès lors les opérations suivantes : - Reboisement des peupleraies ; - Aménagement de l'ancien bassin de dépôt VNF ; - Aménagement d'une zone de marnage en amont de l'étang de pêche ; - Reconfiguration des cheminements piétons longeant l'étang de pêche ; - Pose de nouveau mobilier agricole (clôtures, portails) ; - Pose de dispositifs limitant l'accès ; - Création d'une liaison piétonne du parking Mosaïc vers la Canteraine ; - Suppression et démolition de la rue de la Canteraine...	Bassin versant de Deûle. L'opération concerne les Marais de la Deûle sur les communes de Haubourdin et Houplin-Ancoisne. Page n° 6/7	762 045	762 045	HT	S	10,37	79 024	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
TOTAL				1 697 315,00	1 697 315,00				507 768,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-021 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION CONCERTEE SDAGE-SAGE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-134 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	286 086,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	286 086,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9290.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-021 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67626.00	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Depuis 2001, la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Canche s'est engagée dans l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche. Les évolutions réglementaires relatives aux SAGE et émanant de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques obligent la CLE à revoir son projet à la fois sur la forme et le fond. Ces évolutions ont pour conséquence d'allonger la phase d'élaboration. L'animation de la CLE doit donc se poursuivre afin de : - finaliser les documents du SAGE ; - préparer et réaliser les procédures administratives ; - préparer la phase de mise en oeuvre. La participation financière se découpe de la façon suivante : - SALAIRES : une participation financière de 70%, soit 37 730 € pour la période de 2 ans (2ème semestre 2008 au 2ème semestre 2010), soit un montant de 18 865 € par an. - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT : une participation financière forfaitaire globale de 5 200 €, soit un montant de 2 600 € par an. Ainsi, la participation financière globale annuelle (subvention + forfait) s'élèvera à 21 465 €.	Bassin versant de la Canche	70 000	59 100	TTC	SF	F	5 200	
							S	70	37 730	
67628.00	SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	L'objectif de cette action est de réaliser la publication de trois numéros de la lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois pour l'année 2009.	Bassin versant Audomarois	12 600	12 600	TTC	S	70	8 820	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67629.00	SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	L'objectif de cette action est de réaliser la publication de trois numéros de la lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau du bassin côtier du Boulonnais pour l'année 2009.	Bassin côtier du Boulonnais.	15 252,30	15 252,30	TTC	S	70	10 676	
67630.00	UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	L'objectif de cette action est la réalisation d'une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant de l'Yser côté français afin d'en préciser le fonctionnement hydraulique.	Bassin versant de l'Yser	250 000	250 000	HT	S	40	100 000	
67634.00	UNION DES SYNDICATS D ASSAINISSEMENT DU NORD	L'objectif de cette action est la réalisation d'un inventaire descriptif des zones humides sur le territoire du SAGE de l'Yser.	Bassin versant de l'Yser	9 820	9 820	HT	S	50	4 910	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67742.00	SYMSAGEL	L'objectif de cette action est d'élaborer, concevoir et diffuser une lettre d'information du SAGE de la Lys durant 2 ans. Le SAGE de la Lys souhaite poursuivre la diffusion de sa lettre d'information "Inf'eau Lys" auprès des acteurs du bassin versant. Il s'agit avant tout de présenter les actions et dispositions du document du SAGE afin d'en faciliter la compréhension par les acteurs locaux. Cette lettre d'information sera éditée à raison de 4 numéros par an, au format A4 de 8 pages recto verso, dont 2 pages seront consacrées aux opérations réalisées dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lys. Chaque numéro sera imprimé en régie par le SYMSAGEL à 13 000 exemplaires. Sur ces 13 000 exemplaires, 3 000 seront transmis par courriers aux : . 225 communes du bassin versant ; . chambres consulaires (agriculture, industries, métiers) ; . établissements publics de coopération intercommunale, membres du SYMSAGEL ; . Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais ; . services de l'Etat et ses établissements publics ; . associations de défense de l'environnement ; . collèges, lycées et universités. Les 10 000 exemplaires restant seront distribués à la population sur des secteurs ciblés répondant à des problématiques spécifiques telles que la protection des zones naturelles, les inondations, le lancement de l'enquête publique du SAGE, etc...	Bassin versant de la Lys	129 324,60	97 501,45	TTC	S	50	48 750	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67743.00	SYMSAGEL	L'objectif de cette action est de finaliser l'élaboration et la conception du document final du SAGE ainsi que son approbation suite à la sortie de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006. L'opération à réaliser représente un coût global de 100 000 € TTC, ce coût est réparti de la façon suivante : . la conception graphique des documents, règlements et rapport environnemental, pour un montant total de 60 000 € ; . l'impression des documents suite à la prise en compte des remarques des différentes instances, pour un montant total de 20 000 € ; . l'organisation de l'enquête publique, pour un montant total de 20 000 €.	Bassin versant de la Lys	100 000	100 000	TTC	S	70	70 000	
TOTAL				586 996,90	544 273,75				286 086,00	

* SF : Subvention forfaitaire
 S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-022 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION CONCERTEE CONTRATS RIVIERE ET ANIMATION TERRITORIALE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-134 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	122 940,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	122 940,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9291.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-022 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67240.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Dans le cadre d'une opération pluriannuelle ayant pour but de lutter contre l'érosion dans le bassin versant de l'Aa, afin notamment d'améliorer la qualité des cours d'eau du bassin versant et de préserver le marais de l'Audomarois, le Maître d'Ouvrage met en place une animation (1 animateur à temps plein pendant 3 ans).	Bassin versant de l'Aa	107 100	107 100	TTC	S	70	71 190	
							SF	F	5 400	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67635.00	SYND MIXTE DU PARC C.&M. D'OPALE	Afin de mener à bien le projet de préservation et de valorisation de la basse vallée de la Slack, une animation est assurée par un agent mis à disposition à 50% par le Syndicat Mixte du PNR des Caps et Marais d'Opale. L'animateur est chargé des missions suivantes : 1- Assurer le bon déroulement logistique et administratif de l'opération : - organiser et suivre les réunions des comités de pilotage (préparation des courriers et invitations, comptes-rendus). 2- Suivre l'ensemble de l'opération : - diffuser les informations aux différents acteurs ; - sensibiliser les usagers de la basse vallée de la Slack, notamment les agriculteurs afin qu'ils adhèrent au projet ; - faciliter la médiatisation à l'ensemble des acteurs ; - mettre en place et assurer un suivi des indicateurs définis dans le cadre du suivi / évaluation. 3 - Aider les agriculteurs à monter les dossiers MAE : - sensibiliser les agriculteurs au projet ; - accompagner techniquement le montage des dossiers ; - suivre les résultats de la demande. 4- Mettre en oeuvre les dispositions du SAGE sur le secteur de la basse vallée de la Slack - promouvoir la gestion écologique des mares ; - surveiller les projets de boisement et sensibiliser à la conservation d'un paysage ouvert de qualité; - rechercher avec la 6ème section des Wateringues des méthodes plus douces pour l'entretien des voies d'eau. La participation financière s'élèvera à 46 350 €, dont 40 950 € de salaires et charges salariales et 5400 € de frais de fonctionnement et d'équipement. Elle sera versée en 3 tranches annuelles : 1ère année : salaires et charges : 13 125 € + frais de fonctionnement : 1 800 € = 14 925 € 2ème année : salaires et charges : 13 825 € + frais de fonctionnement : 1 800 € = 15 625 € 3ème année : salaires et charges : 14 000 € + frais de fonctionnement : 1 800 € = 15 800 €	Bassin versant de la Slack.	63 900	63 900	TTC	SF	F	5 400	
							S	70	40 950	
TOTAL				171 000,00	171 000,00				122 940,00	

* S : Subvention

SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 08-I-023 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : INONDATION

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	403 582,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	403 582,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9244.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-023 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67519.00	SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Travaux de confortement de berges et talus de la Slack : Les écoulements en lit mineur de la Slack sur le canal Napoléon sont perturbés par des glissements de talus des berges. Les travaux consistent à conforter les matériaux de la berge par battage de pieux en acier sur 3 secteurs présentant des dégradations importantes sur un linéaire total de 275 ml.	Canal Napoléon Bassin versant de la Slack	508 500	508 500	HT	S	30	152 550	
67565.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PEVELE	Etude hydraulique sur le territoire de La Neuville en vue de la faisabilité de la création d'une zone d'expansion de crues en forêt de Phalempin.	Bassin versant de la Marque.	19 900	19 900	HT	S	20	3 980	
67566.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Création d'une zone d'expansion de crues du Fossé d'Avesnes : Dans le cadre du PAPI de la Lys, travaux de réalisation d'une zone d'expansion de crues sur les communes de Fouquières/Vaudricourt d'une capacité de 55 000 m3.	Bassin versant de la Lawe	675 000	675 000	HT	S	22,23	150 052	
67567.00	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Dans le cadre du PAPI de la Somme, réalisation d'une étude de lutte contre l'érosion. Cette étude couvre le sous bassin versant nord de Roye sur une superficie de 2 500 ha. Elle consiste à la mise en place d'un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles.	Bassin versant de l'Avre.	20 000	20 000	TTC	S	20	4 000	
67568.00	DEPARTEMENT DU NORD	Démontage et restauration des portes d'écluses Vauban et St Folquin sur la commune de Gravelines.	Bassin versant de l'Aa sur la commune de Gravelines.	310 000	310 000	TTC	S	30	93 000	
TOTAL				1 533 400,00	1 533 400,00				403 582,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-024 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EROSION

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	135 348,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	135 348,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9242.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-024 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67553.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS	Travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles par la mise en oeuvre de techniques d'hydrauliques douces (haies, fascines, modelés de terrains, ...). Types d'ouvrages implantés : . haies 2 000 ml ; . fascines 2 700 ml ; . chenaux enherbés 1 830 ml.	Bassin versant de la Canche situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Montreuillois.	118 900	118 900	HT	S	50	59 450	
67555.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L HESDINOIS	Mise en place sur un bassin versant de 12 400 ha de fascines anti-érosives sur un linéaire total de 3750 mètres.	Bassins versant de l'Authie et de la Canche.	113 500	113 500	HT	S	50	56 750	
67556.00	SYND ECOULEMENT EAUX VIMEU	Acquisition de parcelles pour une superficie totale de 1,5 ha sur le bassin versant dans l'objectif de lutte contre l'érosion, le ruissellement et la lutte contre les inondations.	Bassins versant de l'Avalasse et l'Amboise.	38 296	38 296	HT	S	50	19 148	
TOTAL				270 696,00	270 696,00				135 348,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-025 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : CONNAISSANCE ENVIRONN. EAUX SUPERFICIELLES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-136 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la connaissance environnementale,
- Vu le rapport présenté au point n° 6.8.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	44 299,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	44 299,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9321.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-025 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67573.00	CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE	CONCEPTION ET IMPRESSION DU GUIDE ZONES HUMIDES ET DE SA SYNTHÈSE	Ensemble de la région administrative du Nord-Pas-de-Calais, littoral inclus.	109 998	109 998	TTC	S	34,5	37 949	
67632.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DES CHAMPS CAPTANTS DE L'ESCREBIEUX	Bassin versant : PIG Escrebieux	35 380	12 700	HT	S	50	6 350	
TOTAL				145 378,00	122 698,00				44 299,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 08-I-026 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : CONNAISSANCE ENVIRONN. EAUX LITTOR.

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-136 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la connaissance environnementale,
- Vu le rapport présenté au point n 6.9.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 21 Novembre 2008,

La Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	204 363,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	204 363,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9322.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Alain STRÉBELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 08-I-026 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
67741.00	IFREMER	CONTROLE DE SURVEILLANCE (ÉTAT INITIAL) DCE SUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAU DU LITTORAL ET DU SRN	- Pour la DCE : l'ensemble du littoral, soit 9 masses d'eau côtières et de transition, (l'état initial portant sur les stations de surveillance et opérationnelles). - Pour le S R N historique : 3 radiales (Dunkerque, Boulogne et Baie de Somme), pour les 2 points moyen et large (les points côtiers étant réaffectés DCE).	281 453,48	281 453,48	TTC	S	72,61	204 363	
TOTAL				281 453,48	281 453,48				204 363,00	

* S : Subvention